

**ÉTUDES
PROFESSIONNELLES
ET TECHNOLOGIQUES**

**MANUEL À L'INTENTION
DES ADMINISTRATEURS, CONSEILLERS
ET ENSEIGNANTS**

2005

Alberta
EDUCATION

Études professionnelles et technologiques

**Manuel à l'intention des administrateurs,
conseillers et enseignants**

2005

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION – ALBERTA EDUCATION

Alberta. Alberta Education. Direction de l'éducation française.

Études professionnelles et technologiques – Manuel à l'intention des administrateurs, conseillers et enseignants.

ISBN 0-7785-0296-1

1. Formation au choix d'une carrière – Alberta – Guides, manuels, etc.
2. Formation professionnelle – Alberta – Guides, manuels, etc. 3. Orientation professionnelle – Alberta – Guides, manuels, etc. 4. Dynamique de la vie – Alberta – Guides, manuels, etc. I. Titre. II. Titre : Manuel des administrateurs, conseillers et enseignants.

LC1037.8.C2.A333 2005

371.425

Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Alberta Education
Direction de l'éducation française
Édifice 44 Capital Boulevard, 9^e étage
10044, 108^e Rue N.-O.
Edmonton, Alberta T5J 5E6



Cette ressource peut être consultée à l'adresse Web suivante :
<www.education.gov.ab.ca/french/EPT/default.asp>

Téléphone : (780) 427-2940 à Edmonton ou
La ligne sans frais 310-0000 en Alberta
Télécopieur : (780) 422-1947

Cette ressource s'adresse aux :

<i>Administrateurs</i>	✓ ✓
<i>Conseillers et orienteurs</i>	✓ ✓
<i>Parents</i>	
<i>Élèves</i>	
<i>Enseignants</i>	✓

Copyright © 2005, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Education, Alberta Education, Direction de l'éducation française, Édifice 44 Capital Boulevard, 10044, 108^e Rue N.-O., Edmonton (Alberta), T5J 5E6, Téléphone : (780) 427-2940, Télécopieur : (780) 422-1947, Adel : def@edc.gov.ab.ca

Nous nous sommes efforcés de reconnaître ici toutes nos sources et de nous conformer à la réglementation relative aux droits d'auteur. Si vous relevez certaines omissions ou erreurs, veuillez en informer Alberta Education afin que nous puissions y remédier. Sauf pour ce qui est des sections dont Alberta Education ne détient pas le droit d'auteur, le Ministère autorise la reproduction du présent document à des fins pédagogiques et sans but lucratif.

PRÉFACE

En plus de réviser les versions provisoires des documents et de contribuer à l'élaboration du programme d'études, plusieurs membres des 2 400 que comptait (en janvier 1995) le réseau de communication relatif aux ÉPT ont soulevé des questions et fait des suggestions qui peuvent toucher les enseignants, les conseillers, les orienteurs et les administrateurs participant à la mise en œuvre du programme. Les auteurs se sont efforcés de donner suite à ces préoccupations dans le présent manuel.

Ce manuel offre des renseignements et des recommandations sur :

- la nature du programme des ÉPT;
- la planification de sa mise en place à l'échelle des écoles et des systèmes scolaires;
- la prestation des cours des ÉPT en classe.

Il s'accompagne en outre de tableaux, de formulaires et d'annexes offrant des données et des lignes directrices complémentaires utiles pour la mise en œuvre du programme des ÉPT, ainsi que des fiches reproductibles pour son administration.

Le manuel constitue un ouvrage de référence pratique pour les responsables de la planification et de la mise en œuvre du programme des ÉPT à l'échelon tant du système scolaire que de l'école et de la classe.

Remarques :

- Les « modules » des ÉPT sont désormais désignés officiellement comme des « cours » ayant chacun son propre code alphanumérique. Dans le présent manuel, « cours » fait allusion à un cours des ÉPT d'un crédit.
- Cette modification terminologique en a entraîné une autre en ce qui concerne les « attentes pour l'apprenant ». Dans le texte qui suit et dans les diverses éditions du Guide d'implantation et des normes des ÉPT, les « attentes générales pour l'apprenant » sont désormais désignées par l'expression « résultats d'apprentissage généraux » et les « attentes spécifiques pour l'apprenant » le sont par l'expression « résultats d'apprentissage spécifiques ».
- Ce manuel offre un complément d'information aux renseignements donnés dans les autres documents relatifs aux ÉPT, notamment l'édition du *Programme d'études professionnelles et technologiques* et du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* propre à chacun des domaines désignés des ÉPT. Le *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année* et le *Programme d'études professionnelles et technologiques* définissent le cadre législatif et les exigences des ÉPT.
- Il n'apporte pas de réponse à toutes les questions. Il est conseillé de se reporter à l'édition courante du *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année* pour plus de renseignements sur les politiques et lignes directrices en vigueur.

Pour tout autre renseignement concernant les ÉPT ou la planification d'un programme précis, veuillez communiquer avec :

Alberta Education
Direction de l'éducation française
Édifice 44 Capital Boulevard
10044, 108^e Rue N.O.
Edmonton, Alberta, Canada T5J 5E6
Téléphone : (780) 427-2940 Télécopieur : (780) 422-1947
Sans frais en Alberta : 310-0000.

Qu'en pensez-vous?

Nous aimerions beaucoup savoir ce que vous pensez du présent manuel. En particulier :

Y a-t-il des sujets à propos desquels il faudrait donner plus de renseignements ou de précisions?

Y a-t-il des sujets qui devraient être supprimés?

Y a-t-il d'autres questions dont on devrait discuter?

Remarques complémentaires

Prière d'envoyer vos réponses à la Direction de l'éducation française, Alberta Education,
Édifice 44 Capital Boulevard, 10044 - 108^e Rue N.O., Edmonton, Alberta, Canada, T5J 5E6.
Téléphone : (780) 427-2940; télécopieur : (780) 422-1947. Sans frais en Alberta : 310-0000.

TABLE DES MATIÈRES

Le présent manuel consiste en un long exposé introductif, accompagné de tableaux et de formulaires pertinents et suivi de cinq annexes comportant elles-mêmes des appendices. Tableaux, formulaires et appendices peuvent être photocopiés et employés tels quels ou adaptés selon les besoins locaux.

PRÉFACE	i
QU'EN PENSEZ-VOUS?	iii
APERÇU DU PROGRAMME	1
Que sont les ÉPT?.....	1
À qui s'adressent les ÉPT?	1
Comment s'est faite l'élaboration des ÉPT?	2
Pourquoi les ÉPT?	2
Comment se fait la mise à jour des ÉPT?.....	3
ORGANISATION DU PROGRAMME	4
Assemblage des différents éléments.....	5
Élaboration des cours	6
CARACTÉRISTIQUES DE BASE DES ÉPT	7
Apprentissage axé sur la carrière.....	7
Intégration de la technologie	7
Compétences de base.....	8
Articulation autour de cours d'un crédit.....	8
Résultats clairement définis.....	8
Utilisation de ressources variées	8
Diversité des modes de prestation	9
Accentuation des liens	9
Continuité de l'apprentissage	9
ÉNONCÉS DU PROGRAMME D'ÉTUDES ET AUTRE MATÉRIEL	10
Programme d'études	10
Guide d'implantation et des normes.....	10
Manuel à l'intention des administrateurs, conseillers et enseignants.....	11
ÉLABORATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE	11
Sensibilisation au programme des ÉPT	11
Préparation d'un plan de mise en œuvre	11
Sélection des domaines et des cours.....	12
Sélection des enseignants	12
Préparation du programme de l'élève.....	13
Détermination de milieux d'apprentissage appropriés	14
Établissement de l'horaire et du mode de prestation.....	14
Préparation de plans d'apprentissage	16
LES ÉPT AU SECONDAIRE 1^{er} CYCLE	18
Planification du programme	18
Transitions efficaces.....	18

LES ÉPT AU SECONDAIRE 2^e CYCLE	20
Planification du programme	20
Transitions efficaces	21
SÉLECTION ET EMPLOI DES RESSOURCES.....	23
Ressources autorisées	23
Classes s’articulant autour des ressources disponibles	24
INTÉGRATION DE L’APPRENTISSAGE AXÉ SUR LA CARRIÈRE.....	25
Compétences de base et intérêts personnels.....	25
Planification de carrière et préparation	26
Transition vers le marché du travail ou vers des études postsecondaires	27
Rôle de l’orienteur ou du conseiller en ÉPT	29
INTÉGRATION DES RÉSULTATS RELATIFS À LA TECHNOLOGIE.....	29
Technologies de l’information et des communications : Maternelle – 12 ^e année.....	30
Intégration de la technologie aux ÉPT	31
STRATÉGIES D’ENSEIGNEMENT.....	33
Apprendre par la pratique : l’apprentissage actif	34
Faire des liens : l’apprentissage appliqué.....	34
Travailler en équipe : l’apprentissage coopératif	35
L’apprentissage par des activités multiples.....	35
ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L’ÉLÈVE	36
Normes du programme et normes d’évaluation.....	36
Matériel d’évaluation.....	37
Évaluation du rendement au secondaire 1 ^{er} cycle.....	38
Évaluation du rendement au secondaire 2 ^e cycle.....	39
FINANCEMENT DES ÉPT	40
PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES DE LA PRESTATION DE COURS DES ÉPT	41
Tableau	
1. Pour une ambiance propice à l’apprentissage en classe.....	42
Formulaires	
1. Efficacité de la participation au groupe	43
2. Modèle de contrat d’apprentissage	44
ANNEXES	
A. Planification et marketing des ÉPT à l’école et dans la collectivité.....	A-1
B. Définition des milieux d’apprentissage pour les ÉPT – Paramètres des domaines et cours ...	B-1
C. La santé et la sécurité dans le contexte des ÉPT.....	C-1
D. Stratégies d’enseignement pour les ÉPT.....	D-1
E. Planification de la transition des ÉPT vers des études postsecondaires et vers le marché du travail	E-1
F. Principes et lignes directrices de la prestation de cours des ÉPT au secondaire 2 ^e cycle	F-1

APERÇU DU PROGRAMME

QUE SONT LES ÉPT?

Se reporter à la section A du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Raison d'être et philosophie du programme.

Les études professionnelles et technologiques (ÉPT) sont un programme facultatif destiné aux élèves du secondaire en Alberta. Elles aident ceux-ci à :

- développer des habiletés qui leur serviront dans leur vie quotidienne, dans l'immédiat et dans l'avenir;
- se renseigner sur diverses possibilités de carrière et faire un choix judicieux;
- se préparer au monde du travail ou à des études plus poussées.

Le programme des ÉPT est constitué de cours d'un crédit. Élaboré en fonction de niveaux de rendement plutôt que d'années d'études, il est accessible aux élèves à différents stades des études secondaires et leur assure un ensemble de connaissances commun.

Le programme des ÉPT est divisé en domaines et en cours. Chaque domaine est constitué d'un groupe de cours aboutissant à diverses possibilités de carrière. Un grand nombre de cours correspondent aux étapes d'apprentissage de chaque domaine et précisent ce que l'élève est censé savoir et être en mesure de faire.

À QUI S'ADRESSENT LES ÉPT?

Le programme des ÉPT a été établi pour tenir compte des antécédents et besoins variés de tous les apprenants des 1^{er} et 2^e cycles du secondaire en Alberta. Il a remplacé, en septembre 1997, le programme des arts appliqués, qui offrait des cours d'études commerciales, d'économie domestique, d'initiation à la technologie et de formation professionnelle.

Se reporter au *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année, La planification de la programmation.*

Les ÉPT font partie des cours facultatifs aux 1^{er} et 2^e cycles du secondaire et supposent donc un choix de la part de l'élève. Celui-ci peut recevoir jusqu'à 450 heures de formation en ÉPT au 1^{er} cycle. Les compétences qu'il acquiert ce faisant peuvent constituer un fondement important pour un apprentissage plus poussé au 2^e cycle. L'élève du 2^e cycle peut s'inscrire à des cours des ÉPT pour satisfaire aux exigences du diplôme d'études secondaires de l'Alberta portant sur les cours facultatifs. D'après les tendances actuelles, environ 75 % des élèves albertains obtiendront au moins 30 crédits en ÉPT en vue de leur diplôme d'études secondaires.

COMMENT S'EST FAITE L'ÉLABORATION DES ÉPT?

La composition du programme des ÉPT fait suite à un examen de tous les programmes d'arts appliqués offerts auparavant. Les principaux groupes d'intéressés ont été invités, dans le cadre de consultations très poussées, à indiquer les éléments de ces programmes qui devraient être maintenus et les changements à apporter. On a analysé les anciens programmes des arts appliqués des points de vue du milieu d'apprentissage, des tendances d'inscription et des méthodes de prestation.

Se reporter aux documents suivants :

- *A Status Report on the Practical Arts Programs Within Secondary Schools in Alberta*, 1989
- *Trends and Issues Affecting Practical Arts in Alberta Secondary Schools: A Review of Research*, 1989
- *Framework for Change: Career and Technology Studies in Secondary Schools in Alberta*, 1990.

On a en outre fait des recherches pour cerner :

- les tendances et la problématique décisionnelle en ce qui concerne des programmes particuliers des arts appliqués et les études secondaires en général;
- les approches prometteuses qui pourraient servir de modèles à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'études.

S'appuyant sur les résultats de ces consultations et de ces recherches, on a établi un cadre énonçant les principes directeurs des ÉPT, ainsi que la méthodologie d'élaboration du programme d'études.

L'élaboration du programme même a supposé des consultations poussées auprès des principaux groupes d'intéressés dans chaque domaine, soit les enseignants, les écoles, les autorités scolaires, les établissements d'enseignement postsecondaire, le secteur des affaires et l'industrie, ainsi que divers ministères. Durant cette période, plus de 2 400 Albertains ont participé d'une façon ou d'une autre à l'élaboration et à la validation du programme d'études proposé pour les 22 domaines des ÉPT.

POURQUOI LES ÉPT?

Se reporter à la section A du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT : Raison d'être et philosophie du programme*.

Le programme des ÉPT a été élaboré pour accroître la **pertinence** et la **valeur** des programmes facultatifs existants et en faciliter l'**accès** pour tous les élèves des 1^{er} et 2^e cycles du secondaire.

Les ÉPT regroupent et élargissent les apprentissages offerts auparavant dans le cadre des cours des arts appliqués et permettent aux éducateurs de s'adapter avec efficacité aux changements rapides se produisant dans la société, notamment :

- à l'importance renouvelée accordée dans le milieu de travail au travail d'équipe, à la créativité, à la résolution de problèmes et à l'adaptabilité;
- aux progrès de la technologie;
- à la demande croissante de travailleurs polyvalents;
- à la transition vers une économie mondiale;
- à la croissance des emplois dans les secteurs des métiers, de la technique et des services.

Le programme des ÉPT permet aux élèves de développer leur capacité de manipuler la technologie et de commencer à examiner sérieusement les possibilités de carrière qui s'offrent à eux. Ses objectifs, arrêtés de

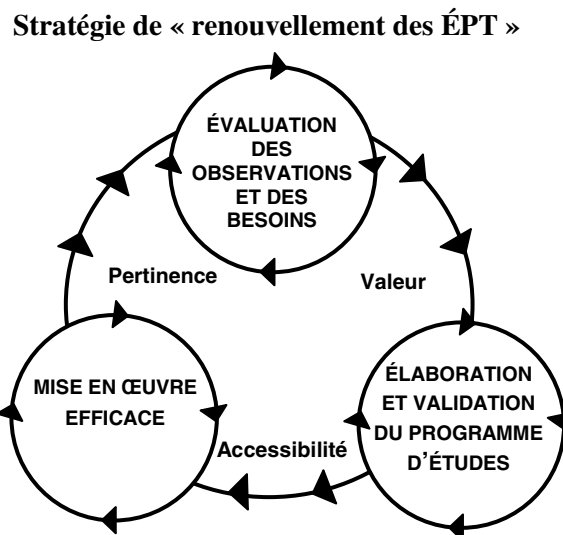
concert par Alberta Education, les administrateurs des autorités scolaires, les enseignants et d'autres groupes d'intéressés, sont centrés sur les points suivants :

- intégration des compétences de base – c'est-à-dire des aptitudes générales à l'emploi – et de compétences techniques particulières en un programme d'études axé sur les résultats, donc facilitant la transition de l'élève vers le monde du travail ou vers des études postsecondaires connexes;
- formulation de normes plausibles et claires pour la mesure du rendement et de la réussite de l'élève;
- établissement de liens avec le programme d'études d'autres cours obligatoires et facultatifs;
- mise en place de stratégies de prestation souples, admettant l'apprentissage en milieu de travail et les partenariats avec la collectivité et faisant un usage judicieux des ressources de l'école et de la collectivité;
- collaboration accrue des éducateurs, du secteur des affaires, de l'industrie, des établissements d'enseignement postsecondaire, des organismes communautaires et d'Alberta Education.

COMMENT SE FAIT LA MISE À JOUR DES ÉPT?

Une stratégie de renouvellement des ÉPT a été mise en place. Les principaux objectifs de cette stratégie sont de :

- maintenir la valeur et la pertinence du programme d'études et du matériel didactique dont on dispose;
- soutenir une mise en œuvre efficace du programme des ÉPT dans ses diverses formes.



Afin de conserver toute leur pertinence et toute leur valeur au programme d'études et au matériel didactique, on veille chaque année à :

- recueillir les observations des principaux intervenants sur les forces et les lacunes du programme et du matériel;
- établir un ordre de priorité des modifications nécessaires, d'après ce qu'on prévoit pour l'avenir et d'après les observations reçues;

- revoir les normes du programme et les normes d'évaluation, préparer de nouveaux cours et trouver du matériel nouveau selon les besoins;
- valider la matière et le matériel nouveaux ou révisés en vue de leur approbation et de leur mise en œuvre subséquente.

L'efficacité de la mise en œuvre des ÉPT tient à diverses initiatives continues, dont l'objet est :

- d'apporter un soutien aux enseignants sous la forme du programme d'études et du matériel didactique, de personnes-ressources et d'occasions de développement professionnel;
- de promouvoir une utilisation judicieuse du matériel didactique et pédagogique, des installations et de l'équipement, du temps d'apprentissage et des autres ressources;
- de diversifier les modes de prestation des cours des différents domaines des ÉPT, ex. : télé-enseignement, enchaînements avec des cours obligatoires ou apprentissage hors campus;
- de faciliter la transition des élèves inscrits au programme des ÉPT du 1^{er} cycle au 2^e cycle du secondaire et du 2^e cycle du secondaire vers des études postsecondaires ou vers le marché du travail;
- d'assurer la continuité des échanges avec les enseignants, les écoles et les autorités scolaires, notamment grâce au *Manuel à l'intention des administrateurs, conseillers et enseignants – Études professionnelles et technologiques*, au bulletin en ligne *Connection : Information pour les enseignants*, au site Web consacré aux ÉPT et à divers documents.

L'apport continu des enseignants et des autres intéressés, de toute la province, est essentiel à l'efficacité de la démarche de renouvellement.

ORGANISATION DU PROGRAMME

1^{re} remarque : Dans le présent manuel, « cours » fait allusion à un cours des ÉPT d'un crédit.

2^e remarque : Dans le présent manuel et les diverses éditions du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*, les « attentes générales pour l'apprenant » sont désormais désignées par une référence aux résultats d'apprentissage généraux et aux résultats d'apprentissage spécifiques.

ASSEMBLAGE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Domaines et cours

Se reporter à la section B du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Raison d'être du domaine.

Le programme des ÉPT comprend 22 domaines, composé chacun d'un groupe de cours destinés à aider l'élève à tirer parti des possibilités d'emploi et de carrière existant sur le marché du travail. Règle générale, ces domaines touchent des secteurs industriels particuliers, tels l'agriculture, la fabrication et la construction, qui sont des industries de production de biens, ou le commerce, la santé et les finances, qui constituent des industries de services. Les apprentissages de divers domaines peuvent mettre en cause des outils, des technologies, une clientèle, un milieu de travail, des produits et des procédés semblables.

Le programme des ÉPT comprend plus de 650 cours. Ces cours correspondent aux étapes d'apprentissage des divers domaines. Ils définissent ce que l'élève est censé savoir et être en mesure de faire à chaque étape, de même que les critères en fonction desquels et les conditions dans lesquelles mesurer son rendement. Chacun suppose, en général, de 17 à 25 heures d'étude. Cependant, certains élèves peuvent avoir besoin de plus de temps – d'autres, de moins – pour l'achever. Les cours sont organisés en fonction de niveaux de rendement, plutôt que d'années d'études. Les élèves peuvent y avoir accès tant au 1^{er} qu'au 2^e cycle du secondaire. Les préalables et les autres exigences de prestation du cours sont précisés s'il y a lieu.

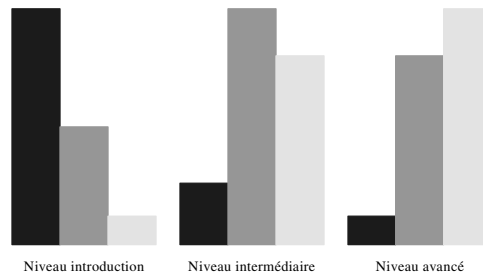
Niveaux de rendement

Le programme des ÉPT est structuré en fonction de niveaux de rendement, non des années d'études, ce qui permet aux élèves d'y avoir accès à différents moments au cours du secondaire. Les cours de chaque domaine sont organisés en trois niveaux.

- Les cours du **niveau introduction** aident l'élève à développer des habiletés qui lui serviront dans la vie quotidienne et qui formeront la base d'un apprentissage plus poussé. Ils s'adressent à l'élève qui n'a aucune expérience dans le domaine choisi.
- Les cours du **niveau intermédiaire** favorisent le perfectionnement des compétences acquises au niveau précédent. Ils donnent une meilleure idée des divers aspects du domaine choisi et permettent à l'élève de mieux percevoir les possibilités de carrière qui existent.
- Les cours du **niveau avancé** permettent à l'élève d'affiner ses compétences et l'aident à se préparer au marché du travail ou à des études postsecondaires connexes.

Les normes auxquelles l'élève doit satisfaire et le degré de compétence qu'il doit démontrer, par l'étendue de ses connaissances et la qualité de son rendement, augmentent à mesure qu'il avance dans ses études.

Le graphique reproduit à la page suivante illustre l'importance relative donnée aux divers aspects de la planification de carrière, à chacun des trois niveaux.



- Usage personnel
- Sensibilisation au besoin d'une carrière – exploration
- Préparation au marché du travail ou à des études plus poussées

À chaque niveau, les cours sont groupés par thème pour assurer une formation plus structurée et faciliter la planification de carrière. En liant les cours à des thèmes, les enseignants peuvent planifier des activités d'apprentissage qui s'harmonisent avec les intérêts et les besoins des élèves, tout en tenant compte des ressources disponibles.

Normes du programme et normes d'évaluation

Se reporter aux sections D, E et F du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*.

Chaque cours d'ÉPT établi, en termes clairs, un programme d'études et des normes d'évaluation valables et pertinents pour l'élève se destinant à des études postsecondaires ou au marché du travail. L'élève est censé démontrer un degré de compétence supérieur et satisfaire à des normes plus élevées à mesure qu'il progresse dans ses études.

Les normes du programme définissent ce que l'élève est censé savoir et être en mesure de faire. Dans le contexte des ÉPT, ces attentes sont communiquées sous la forme de résultats d'apprentissage généraux et de résultats d'apprentissage spécifiques qui donnent plus de précisions.

Les normes d'évaluation indiquent les conditions et les critères d'évaluation de la compétence de l'élève. Pour chaque cours des ÉPT, le programme d'études indique le rendement minimal attendu de l'élève à l'égard de chaque résultat d'apprentissage général et précise les outils qui permettront d'assurer une évaluation juste et équitable du rendement fourni.

ÉLABORATION DES COURS

Alors que les cours des arts appliqués étaient conçus par Alberta Education, ceux des ÉPT sont élaborés à l'échelle de l'école ou du système scolaire par la combinaison des cours d'un crédit qui répondent le mieux aux besoins des élèves, de l'école ou de l'autorité scolaire et de la communauté.

La structure du programme des ÉPT permet aux écoles et aux enseignants d'élaborer :

- des cours particuliers à un domaine des ÉPT et d'autres, communs à tous;
- des cours particuliers à un niveau et d'autres qui se poursuivent de niveau en niveau.

Il se peut que des élèves achèvent des cours des ÉPT au 1^{er} cycle du secondaire. En pareil cas, les compétences acquises peuvent être reconnues au 2^e cycle.

Les écoles du secondaire 2^e cycle peuvent élaborer des cours des ÉPT qui permettent aux élèves de satisfaire aux exigences de cours facultatifs du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta et d'acquérir des compétences correspondant à celles qu'on attendra d'eux s'ils passent sur le marché du travail ou poursuivent leurs études dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

CARACTÉRISTIQUES DE BASE DES ÉPT

Les paragraphes qui suivent résument les caractéristiques distinctives du programme des ÉPT.

APPRENTISSAGE AXÉ SUR LA CARRIÈRE

Se reporter à l'annexe E :
Planification de la transition des ÉPT à des études postsecondaires et au marché du travail.

Les ÉPT offrent à l'élève la possibilité de faire un apprentissage dans des cadres de travail variés. L'élève se familiarise ainsi avec la gamme des débouchés professionnels liés à chaque domaine et peut se renseigner sur différentes possibilités de carrière.

Dans le contexte des ÉPT, le concept de carrière comprend les activités de la vie personnelle aussi bien que celles qui ont trait à un emploi ou à une profession. L'élève acquiert des compétences utiles pour :

- vaquer aux activités de la vie courante et développer ses intérêts personnels;
- choisir un domaine de carrière et s'y préparer;
- passer au marché du travail ou à des études postsecondaires.

INTÉGRATION DE LA TECHNOLOGIE

Les résultats d'apprentissage des différents domaines des ÉPT comprennent, s'il y a lieu, un volet « technologie ». Le cas échéant, ce volet met l'accent sur l'acquisition des compétences requises pour assumer le quotidien, occuper un poste de premier échelon et approfondir ses connaissances pendant toute sa vie.

Se reporter aux résultats d'apprentissage généraux du Programme d'études – Technologies de l'information et de la communication : Maternelle – 12^e année.

Les ÉPT abordent la technologie dans son sens le plus large, en y englobant l'ensemble des procédés, outils et techniques qui ont une incidence sur la vie courante. Le programme permet à l'élève d'apprendre à :

- décider de la meilleure façon d'accomplir une tâche;
- sélectionner les outils et les ressources qui conviennent et les employer comme il se doit;
- évaluer et gérer les effets de la technologie sur son entourage et sur lui-même, ainsi que sur l'environnement.

COMPÉTENCES DE BASE

Se reporter à la section A du *Guide d'implantation et des normes de ÉPT* : Raison d'être et philosophie du programme.

Tous les domaines et cours des ÉPT assurent l'acquisition des habiletés essentielles pour fonctionner de façon autonome et être apte à l'emploi. Présentées comme des « compétences de base », ces habiletés s'acquièrent en quatre étapes et constituent les normes du rendement attendu quant à :

- la gestion de l'apprentissage;
- la gestion des ressources;
- la résolution de problèmes et l'innovation;
- l'efficacité de la communication;
- le travail en équipe;
- le sens des responsabilités.

ARTICULATION AUTOUR DE COURS D'UN CRÉDIT

Se reporter à la section B du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Raison d'être du domaine.

Le programme des ÉPT s'articule autour de cours d'un crédit, ce qui permet aux écoles d'élaborer des programmes où l'élève peut :

- sélectionner les domaines et les cours pertinents;
- avancer à son rythme, tout en se donnant des défis;
- faire fond sur ses réussites et explorer de nouvelles options.

Il appartient à chaque école de décider quels domaines et cours offrir et dans quelle mesure l'élève participe à la planification de son propre programme des ÉPT.

RÉSULTATS CLAIREMENT DÉFINIS

Se reporter à la section G du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Matériel d'évaluation.

L'étalon des cours des ÉPT est le niveau de compétence atteint plutôt que le nombre d'heures d'instruction reçues. Bien qu'il faille, en théorie, environ 25 heures pour achever un cours, certains élèves peuvent avoir besoin de plus ou de moins de temps pour acquérir les compétences définies. Le programme des ÉPT définit :

- ce que l'élève est censé savoir et être en mesure de faire – c'est-à-dire les connaissances, les habiletés et les attitudes qu'il devrait avoir (normes du programme);
- les critères et les conditions d'évaluation du rendement de l'élève (normes d'évaluation).

UTILISATION DE RESSOURCES VARIÉES

Les ÉPT se prêtent à l'établissement de classes s'articulant autour des ressources disponibles, soit d'un assortiment de matériel didactique approprié et à jour, en format imprimé ou autre. Cette approche permet aux élèves d'apprendre :

- à tirer parti de sources d'information variées;
- à évaluer les sources à leur disposition et à les utiliser de façon pertinente;
- à participer à la gestion de leur propre apprentissage.

Le matériel didactique offert dans la communauté et dans Internet est indiqué dans la documentation des ÉPT.

DIVERSITÉ DES MODES DE PRESTATION

Se reporter au *Off-campus Education Guide for Administrators, Counsellors & Teachers*.

Les ÉPT se prêtent également à diverses formes d'apprentissage et à différents modes de prestation faisant appel à la technologie et à d'autres ressources disponibles à l'école et dans la communauté. L'apprentissage peut se faire à l'école ou à l'extérieur, en classe, en laboratoire, dans un milieu de travail ou par télé-apprentissage.

Les ÉPT reconnaissent l'importance du soutien de la communauté, et de sa participation à la prestation des programmes éducatifs axés sur la carrière. L'organisation du programme est assez souple pour qu'on puisse en planifier la prestation pour qu'elle corresponde aux besoins locaux.

ACCENTUATION DES LIENS

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT : Enchaînements/Transitions*.

Les ÉPT lient la théorie à la pratique dans des contextes réels. L'élève prend de l'assurance et devient plus motivé à mesure qu'il apprend à faire des liens entre les notions abstraites qu'on lui enseigne et diverses situations de la vie courante et du monde du travail et qu'il découvre comment appliquer ses nouvelles connaissances dans ces contextes.

La structure même du programme – le fait qu'il s'articule autour de cours d'un crédit – facilite l'établissement de liens entre ses divers domaines, ainsi qu'avec les matières obligatoires et facultatives. Constante du programme, ces liens aident l'élève à transférer ses acquis avec efficacité et à se préparer au choix d'une carrière.

CONTINUITÉ DE L'APPRENTISSAGE

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT : Enchaînements/Transitions*.

Les ÉPT permettent à l'élève de faire fond sur les compétences qu'il possède déjà : les acquis issus tant d'initiatives personnelles ou communautaires que d'un enseignement structuré y sont reconnus. Il n'y a pas de ligne de démarcation nette entre le 1^{er} cycle et le 2^e cycle du secondaire, et il existe aux niveaux intermédiaire et avancé de nombreux accords d'articulation et d'accréditation qui offrent un moyen efficace de reconnaître les acquis lors de l'entrée sur le marché du travail ou lors de l'inscription à un programme d'études post-secondaires. Cette approche assure à l'élève des transitions en douceur tout au long de ses études.

ÉNONCÉS DU PROGRAMME D'ÉTUDES ET AUTRE MATÉRIEL

Se reporter à la rubrique des ÉPT sur le site Web d'Alberta Education, à <<http://www.education.gov.ab.ca>> et cliquer sur Français, juste à côté de Kindergarten to Grade 12, puis sur Programmes facultatifs et sur Études professionnelles et technologiques.

Sources :

- Learning Resources Centre (LRC) (imprimé et cédérom)
- Site Web d'Alberta Education.

Il existe différents documents juridiques et documents d'appoint, ainsi que d'autre matériel, qui aideront à une mise en œuvre efficace du programme des ÉPT.

Tous les documents se rapportant à la teneur du programme des ÉPT sont offerts sur support imprimé et électronique, même sur le site Web d'Alberta Education, d'où on peut également les télécharger.

PROGRAMME D'ÉTUDES

Le *Programme d'études professionnelles et technologiques* est un document juridique qui énonce les exigences des cours de tous les domaines des ÉPT. Il indique :

- la raison d'être et la philosophie du programme (section A);
- la raison d'être et les résultats d'apprentissage généraux du domaine (section B).

Il s'agit d'un document essentiel pour qui planifie le programme des ÉPT à l'échelle de l'école ou de l'autorité scolaire. Les responsables de la prestation des cours d'ÉPT, à l'école ou à l'extérieur, devraient également se reporter aux documents d'appoint indiqués ci-dessous pour obtenir un complément d'information sur des cours et des domaines précis.

GUIDE D'IMPLANTATION ET DES NORMES

Sources :

- LRC (imprimé et cédérom)
- Site Web d'Alberta Education.

Il existe une édition du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* pour chacun des 22 domaines des ÉPT. Ce guide précise les exigences des cours – mises en relief par leur présentation sur fond ombré – et apporte d'autres renseignements utiles pour la prestation de cours de domaines précis à l'école et en classe. Chaque édition comprend :

- une description du programme des ÉPT en général (section A);
- la raison d'être et un aperçu du domaine (section B);
- des indications de planification pour l'enseignement (section C);
- les normes du programme et les normes d'évaluation (sections D, E et F);
- du matériel d'évaluation (section G);
- une indication des enchaînements et transitions (section H).

Il est fortement recommandé à qui donne l'enseignement et fait l'évaluation du rendement des élèves dans des cours et des domaines précis des ÉPT de se procurer l'édition pertinente du guide.

MANUEL À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS, CONSEILLERS ET ENSEIGNANTS

Source :

- Site Web d'Alberta Education.

Le présent manuel, dont l'édition originelle en anglais a été publiée en 1998, est un document d'appoint destiné à favoriser l'évolution de tous les cours et domaines des ÉPT.

ÉLABORATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

La démarche décrite ici aidera à planifier une mise en œuvre efficace du programme des ÉPT à l'échelle de l'école et du système scolaire.

SENSIBILISATION AU PROGRAMME DES ÉPT

Le Ministère encourage les écoles et les systèmes scolaires à se donner un plan de communication pour informer leur clientèle et tous les groupes d'étude des objectifs et de la structure du programme des ÉPT. Ce plan devrait comprendre une initiation aux ÉPT de même qu'une stratégie permanente de sensibilisation au programme et à la façon dont il se développe à l'école et dans la communauté.

Ainsi, on pourrait préparer une trousse d'information, qu'on adaptera selon les besoins des destinataires. Il serait en outre utile de se tenir au courant des mesures prises dans d'autres communautés pour offrir le programme.

Au moment d'établir leur stratégie de communication, les écoles et les systèmes scolaires trouveront sans doute avantageux :

- d'obtenir le matériel publicitaire et les vidéos se rapportant aux ÉPT;
- d'échanger des idées avec les écoles et les autorités scolaires voisines

PRÉPARATION D'UN PLAN DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du programme des ÉPT exige l'effort concerté des administrateurs de l'école et de l'autorité scolaire, des conseillers et des enseignants. La façon de procéder variera selon les particularités de l'école et du système scolaire, mais, pour que la mise en œuvre réussisse, il faut :

- créer une équipe de planification;
- dresser un plan d'action;
- répertorier les ressources de l'école et de la communauté;
- étudier les intérêts et les besoins, de même que les sources potentielles d'appui dans la collectivité;
- déterminer les cours et domaines susceptibles de convenir à une prestation sur place ou hors campus;
- repérer les obstacles éventuels à la mise en œuvre et les solutions possibles;
- obtenir l'engagement, l'appui et l'approbation des divers intéressés;
- suivre la mise en œuvre et évaluer les progrès.

Se reporter à l'annexe A :
*Planification et marketing
des ÉPT à l'école et dans la
communauté.*

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions.

Se reporter à l'annexe B : *Définition des milieux d'apprentissage pour les ÉPT – Paramètres des domaines et cours*.

Se reporter aux annexes : *Définition des milieux d'apprentissage pour les ÉPT – Paramètres des domaines et cours*.

Avant d'instaurer le programme des ÉPT, il faudrait examiner avec soin :

- l'ampleur des changements prévus dans la programmation scolaire;
- le rythme auquel on s'attend que ces changements se produisent.

SÉLECTION DES DOMAINES ET DES COURS

Il appartient à l'école de décider quels domaines et cours des ÉPT offrir d'après les intérêts et les besoins des élèves et les ressources disponibles chez elle et dans la communauté. **La sélection et la conception des cours doivent tenir compte des préalables et des autres exigences de prestation définis dans les paramètres des domaines et cours.**

Chaque école peut sélectionner les domaines des ÉPT qu'elle souhaite offrir. Elle élabore le programme avec son personnel enseignant, en combinant :

- des cours d'un crédit particuliers à un domaine précis à d'autres qui sont communs à plusieurs domaines;
- des cours d'un crédit particuliers à un niveau de rendement précis – introduction, intermédiaire, avancé – à d'autres qui se poursuivent de niveau en niveau.

Au moment d'arrêter le programme des ÉPT, les enseignants doivent être familiarisés avec les cours :

- convenant à des blocs de domaines, tels les cours d'études commerciales, d'économie domestique, de formation industrielle, de ressources naturelles. On peut souvent accroître la pertinence du programme des ÉPT en y incluant des cours de plusieurs domaines connexes;
- des domaines axés sur les méthodes, tels Entreprise et innovation, Design, Traitement de l'information, Gestion et marketing. La combinaison de cours de ces domaines à ceux de domaines plus spécialisés permet de contextualiser avantageusement l'apprentissage qu'ils offrent;
- du domaine Adaptation au travail, tels les cours groupés autour des thèmes Enjeux de l'emploi, Accréditations professionnelles et Sécurité au travail. Ces cours contribuent directement à accroître l'employabilité et peuvent être utilisés avantageusement pour renforcer l'apprentissage dans d'autres domaines des ÉPT.

SÉLECTION DES ENSEIGNANTS

La participation d'enseignants compétents et enthousiastes est un facteur déterminant de l'efficacité de la prestation des cours des ÉPT. Quoique beaucoup de cours puissent être donnés par des enseignants brevetés ayant le savoir-faire et l'intérêt voulus pour assurer la formation dans le contexte des ÉPT, certains exigent des compétences allant au-delà de ce que procure le brevet d'enseignement spécialisé usuel. Ainsi, ils peuvent supposer :

- une reconnaissance professionnelle valide, délivrée par un organisme du secteur des affaires, de l'industrie ou de l'administration publique, ou encore par un organisme communautaire, tel un certificat de compagnon, une attestation Alberta BEST ou un certificat de secourisme;
- la production d'une attestation de réussite d'un programme de formation spécialisée ou l'équivalent, ex. : un atelier ou un cours d'un institut technique, d'un collège ou d'une université.

La sélection des enseignants doit tenir compte des compétences pédagogiques spécifiées dans les paramètres des domaines et cours.

L'école peut trouver avantageux d'accroître le bassin de ressources humaines à sa disposition pour la prestation du programme des ÉPT, en :

- offrant sur place, à son personnel enseignant, des séances d'initiation et de perfectionnement efficaces;
- encourageant la collaboration et le travail d'équipe;
- obtenant la participation d'enseignants d'autres matières obligatoires ou facultatives;
- obtenant le concours d'aides-enseignants – partenaires tirés de la communauté – qui ont les connaissances et compétences spécialisées nécessaires;
- établissant des partenariats avec des établissements d'enseignement postsecondaire.

PRÉPARATION DU PROGRAMME DE L'ÉLÈVE

Les ÉPT sont accessibles à tous les élèves du secondaire qui sont aptes à satisfaire aux exigences du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta. Même si les écoles déterminent leurs propres stratégies et critères d'inscription aux cours des ÉPT, les méthodes adoptées devraient refléter les intérêts et les besoins des élèves.

Certains élèves ayant des besoins spéciaux peuvent bénéficier d'une formation dans certains domaines et cours des ÉPT, surtout lorsqu'il y a une forte part d'apprentissage pratique et peu de théorie. Les orienteurs et les enseignants peuvent aider ces élèves à faire la transition aux ÉPT, en établissant :

- des milieux d'apprentissage favorables et une formation individualisée;
- des modalités souples pour transférer vers ce programme ou de ce programme à un autre.

L'élève ayant des besoins spéciaux qui s'inscrit à un cours des ÉPT pour en obtenir le crédit doit satisfaire à toutes les exigences de réussite du cours. Lorsque le programme d'études a été modifié et qu'aucun crédit n'est accordé, les modifications apportées doivent être recensées dans le plan d'intervention personnalisé de l'élève.

DÉTERMINATION DE MILIEUX D'APPRENTISSAGE APPROPRIÉS

Se reporter à l'annexe :

- B : *Définition des milieux d'apprentissage pour les ÉPT – Paramètres des domaines et cours;*
- C : *La santé et la sécurité dans le contexte des ÉPT.*

Certains cours des ÉPT peuvent se donner dans une classe ordinaire; d'autres exigent des installations plus spécialisées. Alberta Education encourage les écoles à compléter leurs propres installations par des milieux d'apprentissage extérieurs pour répondre aux besoins des élèves. **Qu'il se trouve à l'école ou ailleurs, le milieu d'apprentissage doit être conforme aux principes et lignes directrices énoncés dans les paramètres des domaines et cours concernant les installations, l'équipement et la sécurité.**

Les écoles peuvent accroître les milieux d'apprentissage à leur disposition pour la prestation du programme des ÉPT par :

- un emploi efficace et novateur des installations et du matériel existants;
- la rénovation d'installations existantes;
- l'utilisation d'installations et d'équipement de la collectivité;
- le partage d'installations et d'équipement avec des écoles et systèmes scolaires voisins;
- le recours au télé-apprentissage et à d'autres moyens de prestation.

Le milieu d'apprentissage employé devrait donner aux élèves la possibilité de travailler seul ou avec d'autres, dans une ambiance constructive où l'on accorde l'importance qui se doit à la santé et à la sécurité. Autant que possible, les aires affectées aux ÉPT devraient :

- être polyvalentes et adaptables, favorisant un apprentissage pratique, de même que la recherche, la prise de notes et la discussion;
- permettre aux enseignants d'observer et de superviser facilement, et d'évaluer le rendement des élèves;
- faciliter une prestation partagée et coopérative de l'enseignement;
- permettre un accès facile aux ressources didactiques, aux ordinateurs et à d'autres technologies;
- comporter un espace d'entreposage suffisant et sûr.

ÉTABLISSEMENT DE L'HORAIRE ET DU MODE DE PRESTATION

Se reporter à la section C du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : [Planification pour l'enseignement.](#)

On encourage les écoles et les systèmes scolaires à tenir compte de toute la gamme des modes de prestation qui leur sont accessibles lorsqu'ils planifient les cours des ÉPT. La plupart des domaines et des cours de ce programme se prêtent aux méthodes usuelles de mise à l'horaire, mais la structure même du programme, le fait qu'il est axé sur l'acquisition de compétences plutôt que sur la durée de l'apprentissage et l'utilisation de la formation hors campus et d'outils de télé-apprentissage évolués permettent d'en accroître l'accessibilité pour les élèves.

Les écoles peuvent maximiser les options à leur disposition pour offrir une gamme de cours des ÉPT, en modifiant les méthodes actuelles d'établissement de l'horaire ou en les combinant à d'autres méthodes. La stratégie adoptée pour la prestation et la mise à l'horaire dépendra :

- des domaines et des cours offerts;
- des antécédents des enseignants et de l'approche pédagogique;
- des ressources disponibles à l'école et dans la collectivité;
- de la liberté de choix et d'autodétermination laissée aux élèves.

Quel que soit le mode de prestation et l'horaire établi pour certains cours, tous les cours au niveau secondaire 2^e cycle doivent être enseignés et évalués selon les normes. Les résultats obtenus par les élèves pour ces cours doivent être aussi communiqués à Alberta Education selon les normes.

Méthode usuelle d'établissement de l'horaire

La méthode usuelle d'établissement de l'horaire suppose la préparation de grilles selon le modèle organisationnel Carnegie, fondé sur la relation durée-crédit. D'ordinaire appliquée au niveau de l'école au moyen de divers logiciels, elle établit des tranches de temps d'enseignement bien définies. Ce peut être un moyen efficace de dresser l'horaire des cours des ÉPT, de répartir les élèves et les enseignants et de prendre les présences.

Se servant de cette méthode, l'école peut :

- offrir un cours des ÉPT précis dans une tranche de temps d'enseignement donnée;
- inscrire des cours de différents niveaux dans une même tranche de temps;
- prévoir des tranches de temps au cours desquelles les élèves font un choix parmi un assortiment de cours;
- programmer l'enseignement de domaines et cours particuliers de façon cyclique, au fil des semestres ou des années scolaires.

Les ÉPT mettent l'accent sur l'apprentissage par l'expérience. Il importe donc que l'élève ait la possibilité de démontrer les compétences qu'il acquiert en les mettant en pratique. La durée de la classe devrait lui procurer assez de temps pour effectuer cette mise en pratique, ainsi que pour préparer son poste de travail et le remettre en ordre ensuite. L'enchaînement des classes devrait lui offrir maintes occasions d'appliquer les habiletés qu'il acquiert.

Diversité des modes de prestation

Les écoles peuvent aussi avoir recours à d'autres moyens d'accroître la prestation du programme des ÉPT, dans la mesure où elles prennent soin de ne pas sacrifier la qualité de l'interaction entre l'élève et l'enseignant, laquelle a une profonde influence sur l'apprentissage. Plusieurs des options décrites ci-dessous peuvent servir à compléter l'horaire standard ou y être intégrées.

Prestation partagée

Les écoles peuvent accroître la prestation du programme des ÉPT en faisant appel aux compétences ou aux ressources d'autres écoles. Le partage peut se faire entre écoles d'une même autorité scolaire ou, par suite d'ententes spéciales, avec des écoles d'une autorité voisine. La

prestation partagée peut se traduire par l'emploi de laboratoires mobiles, l'itinérance de certains enseignants dans plusieurs écoles ou encore le transport des élèves par autobus vers des écoles offrant des programmes et installations complémentaires.

Prestation à l'extérieur de l'école

Se reporter à l'*Off-campus Education Guide for Administrators, Counsellors and Teachers*.

Certains cours ou éléments de cours des ÉPT peuvent se donner à l'extérieur de la classe, du laboratoire ou même de l'école. Des ententes d'apprentissage en milieu de travail et des partenariats avec l'entreprise ou l'industrie locale et des établissements d'enseignement postsecondaire permettront à l'école et à ses élèves de se prévaloir des compétences éducatives ou d'installations spécialisées qui se trouvent dans la communauté. L'« éducation hors campus », comme on appelle ce genre de prestation, peut se présenter sous la forme de partenariats avec la collectivité, de l'observation au poste de travail, du partage d'emploi, de stages dirigés par un mentor ou de projets travail-études.

Télé-enseignement

Les technologies de l'information, des communications et du multi-média peuvent s'avérer un autre moyen efficace d'accroître ou d'améliorer la prestation des cours des ÉPT. Le télé-enseignement peut servir à :

- aider les élèves à maîtriser des concepts difficiles;
- étendre l'enseignement à des endroits où il n'y a pas d'enseignants ayant les compétences nécessaires.

Se reporter à l'annexe B : *Définition des milieux d'apprentissage pour les ÉPT – Paramètres des domaines et cours*.

Toutefois, bien que les possibilités d'emploi du télé-enseignement pour la prestation des cours des ÉPT augmentent rapidement, certains cours centrés sur l'acquisition de compétences en milieu de travail ne peuvent être offerts de façon valable à moins que l'élève ne puisse acquérir aussi de l'expérience pratique, soit en laboratoire, soit dans un lieu de travail concret. De tels cours ne se prêtent pas à l'utilisation de moyens technologiques de prestation à moins que celle-ci ne soit appuyée par d'autres formes d'enseignement et de mise en pratique.

PRÉPARATION DE PLANS D'APPRENTISSAGE

Après avoir établi la stratégie d'organisation indiquant où et comment se fera l'apprentissage, les enseignants peuvent commencer à préparer un plan d'apprentissage. Ce plan détermine comment les compétences définies pour le cours seront acquises et évaluées.

Se reporter aux sections suivantes du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* :

- D : Niveau introduction
- E : Niveau intermédiaire
- F : Niveau avancé

Le plan d'apprentissage doit faire place à la fois aux compétences de base et aux compétences propres au domaine, qui sont énoncées dans les résultats d'apprentissage généraux. L'enseignant trouvera d'autres indications utiles pour sa préparation dans les résultats d'apprentissage spécifiques fournis dans la documentation des ÉPT. Bien qu'ils ne soient pas normatifs, ces énoncés donnent une idée plus précise de l'étendue et de l'approfondissement de l'apprentissage escompté pour chaque cours.

En général, le plan d'apprentissage devrait comprendre :

- des travaux, projets et tâches propres à développer les compétences définies;
- une stratégie d'évaluation du rendement et de la réussite de l'élève;
- une indication des ressources disponibles pour aider l'élève à atteindre les résultats d'apprentissage escomptés;
- les échéances et les calendriers d'exécution de tâches ou de travaux en laboratoire.

Guides d'apprentissage de l'élève

Il existe des guides d'apprentissage où l'élève trouvera des renseignements et des conseils qui l'aideront à atteindre les résultats définis dans les cours des ÉPT. Ces guides sont destinés à être employés par l'élève sous la direction d'un enseignant. Ils abordent les questions suivantes :

- Pourquoi choisir ce cours?
- Que dois-tu savoir avant de commencer?
- Que sauras-tu après avoir achevé ce cours?
- Quand ce cours doit-il être achevé?
- Comment seras-tu évalué?
- Quelles seront les ressources accessibles?
- Activités et fiches d'activité.

Même si le Guide d'implantation et des normes des ÉPT propre à chaque domaine offre un schéma d'élaboration et quelques exemples de guides d'apprentissage de l'élève, l'élaboration de ces documents se fait le plus souvent par des individus et des organismes de différents endroits dans la province.

Il serait bon par ailleurs de rappeler aux enseignants que les guides d'apprentissage de l'élève ne sont pas des troussees didactiques complètes.

Matériel de télé- apprentissage

Se reporter à la Learning Technologies Branch sur le site Web d'Alberta Education, à < <http://www.education.gov.ab.ca/ltb>. >

La Learning Technologies Branch élabore du matériel de télé-apprentissage pour des cours de différents domaines des ÉPT. Il s'agit de troussees didactiques complètes, comprenant typiquement le genre de renseignements fournis dans un guide d'apprentissage de l'élève, ainsi que du matériel didactique complémentaire.

Il est conseillé aux enseignants de consulter la page Web de la direction sur le site d'Alberta Education, pour se renseigner sur l'accessibilité du matériel de télé-apprentissage dans des domaines particuliers et sur le calendrier d'élaboration d'autre matériel.

LES ÉPT AU SECONDAIRE 1^{er} CYCLE

PLANIFICATION DU PROGRAMME

Il appartient à chaque école du secondaire 1^{er} cycle de déterminer les domaines et les cours des ÉPT à offrir. Comme peu d'élèves ont des projets de carrière précis à ce stade, ils sont mieux en mesure de se renseigner sur les différentes orientations possibles s'ils peuvent explorer plusieurs domaines des ÉPT parallèlement aux autres cours facultatifs qu'ils suivent.

Il a été démontré que filles et garçons réussissent tout aussi bien les uns que les autres dans le cadre des ÉPT. La planification devrait donc, autant que possible, faciliter les classes mixtes dans la plupart des domaines des ÉPT.

Sélection des domaines et des cours

On encourage les écoles du secondaire 1^{er} cycle à élaborer un programme des ÉPT centré sur les habiletés personnelles utilisées dans la vie courante et dans la prospection des carrières. Bien que tous les domaines des ÉPT puissent être offerts au secondaire 1^{er} cycle, certains sont plus spécialisés et peuvent convenir moins bien à ce niveau.

Les cours d'introduction sont, de l'avis général, ceux qui conviennent le mieux aux élèves du secondaire 1^{er} cycle, puisqu'ils sont centrés sur l'acquisition des compétences utilisées dans la vie quotidienne et constituent le fondement d'études plus poussées dans le domaine choisi. Les écoles du secondaire 1^{er} cycle peuvent également offrir des cours de niveau intermédiaire, particulièrement là où les élèves peuvent avoir déjà acquis certaines compétences.

Elles devraient tenir compte des domaines et des cours offerts aux élèves, au 2^e cycle, au moment de sélectionner et d'élaborer leurs propres cours des ÉPT.

Conception des cours

Se reporter à la section C du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* :
[Planification pour l'enseignement.](#)

Les écoles du secondaire 1^{er} cycle peuvent élaborer leur programme des ÉPT en combinant :

- des éléments de cours d'un même domaine ou de domaines différents, afin de permettre aux élèves d'explorer diverses possibilités de carrière;
- des cours complets d'un même domaine ou de domaines différents, afin de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances et habiletés nécessaires à des études plus poussées.

Au secondaire 1^{er} cycle, la conception des cours peut supposer que la prestation des divers éléments qui les constituent s'échelonne sur un, deux ou trois ans.

Les préalables et l'enchaînement recommandé sont indiqués dans le tableau précisant la portée et la séquence de chaque domaine.

Les cours offerts au 1^{er} cycle du secondaire peuvent être désignés comme des cours des études professionnelles et technologiques (ÉPT), assortis du nom d'un domaine précis, tel Agriculture ou Design, ou encore, ils peuvent porter un titre qui communique adéquatement la nature de l'apprentissage offert.

TRANSITIONS EFFICACES

Les ÉPT incitent l'élève à développer ses acquis, que ceux-ci fassent suite à une formation structurée ou qu'ils découlent d'initiatives personnelles. L'élève du secondaire 1^{er} cycle, qui est inscrit au programme et a déjà les compétences définies dans un cours devrait, par conséquent, avoir la possibilité de les accroître ou de les approfondir à mesure qu'il avance dans ses études secondaires.

De l'élémentaire au secondaire 1^{er} cycle

L'élève qui entre au secondaire peut avoir acquis des compétences pertinentes pour les ÉPT pendant qu'il était à l'élémentaire. Beaucoup d'élèves sont habitués à travailler de façon autonome et à entreprendre des activités multiples quand ils arrivent au secondaire. Il serait bon que les écoles du secondaire 1^{er} cycle consultent les établissements d'où viennent leurs effectifs pour déterminer le degré de savoir-faire des nouveaux arrivants et pouvoir ainsi planifier les cours des ÉPT en conséquence.

Du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire

Les écoles du secondaire 1^{er} cycle devraient également être au courant des domaines et cours offerts au 2^e cycle et aligner leur programme sur ceux-ci. Les enseignants et les administrateurs du 1^{er} et du 2^e cycle sont encouragés à échanger de l'information :

- sur les domaines et les cours des ÉPT offerts dans leurs établissements respectifs;
- les locaux où se donnent ces cours et les modes de prestation employés;
- la stratégie d'organisation, ex. : l'horaire établi, la flexibilité du programme et la liberté de choix accordée à l'élève;
- la politique de reconnaissance des acquis.

Le fait de connaître les programmes offerts à l'autre cycle et la souplesse de leur propre planification permettront aux écoles du secondaire de faciliter la transition des élèves du 1^{er} au 2^e cycle.

Reconnaissance des acquis

Se reporter au *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année, Cours et programmes*.

Il se peut qu'un élève ait complété des cours des ÉPT au 1^{er} cycle du secondaire. En pareil cas, le directeur de l'école de 2^e cycle où il entre peut, sur la recommandation du directeur de l'école de 1^{er} cycle qu'il fréquentait, lui reconnaître les cours qu'il a réussis et inscrire les crédits correspondants à son dossier.

Il incombe aux écoles du secondaire 1^{er} cycle de déterminer comment les écoles du 2^e cycle locales procèdent pour la reconnaissance des acquis en ÉPT et de conseiller leurs élèves et les parents à ce propos.

LES ÉPT AU SECONDAIRE 2^e CYCLE

PLANIFICATION DU PROGRAMME

Si, au 1^{er} cycle du secondaire, le programme des ÉPT met l'accent sur les habiletés utilisées dans la vie courante et dans l'exploration de carrières, au 2^e cycle, il est centré sur la préparation de la transition vers le marché du travail ou vers des études postsecondaires.

Il appartient à chaque école du secondaire 2^e cycle de déterminer les domaines et les cours des ÉPT à offrir. Certains élèves passant au 2^e cycle peuvent souhaiter approfondir les compétences qu'ils ont dans un domaine précis. D'autres préféreront diversifier les leurs, en explorant d'autres domaines.

Sélection des domaines et des cours

Les cours de niveaux intermédiaire et avancé sont, en général, ceux qui conviennent le mieux au 2^e cycle, en particulier en 11^e et en 12^e année, car ils portent plus particulièrement sur les compétences techniques et professionnelles. Les écoles du secondaire 2^e cycle peuvent également offrir des cours du niveau introduction, particulièrement dans les domaines où les élèves peuvent ne pas avoir acquis les connaissances et les habiletés préalables.

Elles devraient tenir compte de ce que les élèves ont appris au 1^{er} cycle ou de leur propre initiative, au moment de sélectionner les domaines et les cours des ÉPT qu'elles offriront et d'élaborer leurs cours.

Prestation des cours

Les écoles du secondaire 2^e cycle peuvent constituer leur programme des ÉPT en combinant des cours d'un crédit :

- d'un ou de plusieurs domaines et
- de même niveau ou de niveaux différents (introduction, intermédiaire, avancé).

Se reporter au *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année, La programmation – Secondaire 2^e cycle.*

L'horaire et l'enseignement de tous les cours du secondaire 2^e cycle offerts aux élèves, l'évaluation du rendement des élèves et la communication des résultats à Alberta Education doivent être conformes aux exigences établies.

Les autorités scolaires devraient se reporter à l'édition la plus récente du *Funding Manual for School Authorities* pour connaître les conditions de financement des cours de la 10^e à la 12^e année.

Les élèves peuvent suivre des cours de niveau avancé pour satisfaire aux exigences du diplôme d'études secondaires de l'Alberta. Il incombe à l'école de s'assurer que les combinaisons de cours qu'elle met à leur disposition leur donnent accès à un nombre suffisant de cours de niveau avancé pour leur permettre de réunir les crédits de niveau 30 nécessaires à l'obtention du diplôme.

L'école peut combiner des cours en blocs assortis de plusieurs crédits pour les besoins de la mise à l'horaire et de l'enseignement. Toutefois, elle doit communiquer les résultats des élèves qui y sont inscrits à Alberta Education en fonction de cours d'un crédit. Elle peut donner aux cours des titres qui explicitent les résultats d'apprentissage pour les élèves et leurs parents.

TRANSITIONS EFFICACES

Un objectif important du programme des ÉPT est de faciliter la transition de l'élève du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire et du 2^e cycle du secondaire vers le marché du travail ou vers des études postsecondaires dans une discipline connexe. L'élève du secondaire 2^e cycle inscrit au programme devrait, par conséquent, avoir la possibilité :

- d'accroître ou d'approfondir les compétences qu'il a acquises par une formation structurée ou de sa propre initiative;
- d'acquérir des compétences qui le prépareront à entrer sur le marché du travail ou à faire des études postsecondaires dans une discipline connexe.

Du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire

Les écoles du secondaire 2^e cycle devraient être au courant des domaines et cours offerts au 1^{er} cycle et tenir compte de ces données dans la planification de leur propre programme des ÉPT. Les enseignants et les administrateurs du 1^{er} et du 2^e cycle sont encouragés à échanger de l'information :

- sur les domaines et les cours des ÉPT offerts dans leurs établissements respectifs;
- les endroits où se donnent ces cours et les modes de prestation employés;
- la stratégie d'organisation, ex. : mise à l'horaire, flexibilité du programme et liberté de choix accordée à l'élève;
- la politique de reconnaissance des acquis.

Le fait de connaître les programmes offerts à l'autre cycle et la souplesse de leur propre planification permettront aux écoles du secondaire de faciliter la transition des élèves du 1^{er} au 2^e cycle.

Du secondaire 2^e cycle au marché du travail

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : [Enchaînements/Transitions](#).

Beaucoup de jeunes gens ont de la difficulté à entrer sur le marché du travail. Pour les préparer à cette étape cruciale, on peut ménager aux élèves des occasions d'explorer les possibilités d'emploi par le truchement de programmes travail-études, de programmes d'observation au poste de travail, de stages dirigés par un mentor et d'autres formes d'apprentissage hors campus. Chaque domaine des ÉPT s'assortit d'une longue liste de possibilités d'emploi et de carrière.

Grâce aux possibilités d'accréditation offertes par divers organismes communautaires et professionnels, les élèves inscrits à un programme des ÉPT peuvent en outre, dans certains cas, obtenir la reconnaissance partielle ou complète de leurs compétences sur le marché du travail. Les cours des ÉPT peuvent être conçus de manière à permettre aux élèves d'obtenir des titres qui accroîtront leurs débouchés sur le marché du travail.

Du secondaire 2^e cycle à des études postsecondaires

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions.

Reconnaissance des acquis

Se reporter au *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année*, Cours et programmes.

Beaucoup d'élèves inscrits à un programme des ÉPT ont, à la fin d'une séquence de cours particuliers, des compétences correspondant à ce qu'on attend des candidats à un programme d'études postsecondaires. Un sommaire des programmes d'études postsecondaires qui présentent des liens avec les ÉPT et sont offerts dans les collèges, les instituts techniques et les universités, de même que par l'intermédiaire de la Apprenticeship and Industry Training Division, paraît périodiquement dans *It's About Time to Choose a Post-Secondary Education Program 2003-2004*, disponible dans Internet à <http://www.alis.gov.ab.ca/careershop> et on peut l'acheter auprès du Learning Resources Centre (N^o 455275).

Il existe des accords d'articulation avec différents établissements d'enseignement postsecondaire et programmes de formation en Alberta. Ces accords assurent la priorité d'admission aux programmes d'études ou de formation visés, ou une équivalence de cours à l'admission à ces programmes, aux élèves qui réussissent des cours précis des ÉPT.

L'Alberta Heritage Scholarship Fund établit la note moyenne des cours des ÉPT de même niveau (ex. : introduction, intermédiaire) pour attribuer 3 crédits qui peuvent être considérés dans le cadre de l'admissibilité d'un candidat à la bourse Alexander Rutherford. Lorsqu'un élève a suivi plus de trois cours de même niveau, les responsables du fonds retiennent les trois cours où il a obtenu les notes les plus élevées et en font la moyenne.

Il faut encourager les élèves à affiner et accroître les compétences qu'ils ont acquises au secondaire 1^{er} cycle ou de leur propre initiative. Pour cela, les écoles du secondaire 2^e cycle doivent établir des mécanismes de reconnaissance des acquis des élèves.

Cours achevés au secondaire 1^{er} cycle

Il se peut qu'un élève achève des cours des ÉPT au 1^{er} cycle du secondaire. En pareil cas, le directeur de l'école de 2^e cycle où il entre peut, sur la recommandation du directeur de l'école de 1^{er} cycle qu'il fréquentait, lui reconnaître les cours qu'il a réussis et inscrire les crédits correspondants à son dossier. Les cours crédités font alors partie des résultats communiqués au Ministère selon la filière usuelle et figureront dans son relevé de notes.

Le directeur de l'école de 2^e cycle fréquentée par l'élève doit faire état de ces cours conformément aux directives données dans le *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année*. **Les crédits accordés sur la recommandation d'un directeur d'école du secondaire 1^{er} cycle ne sont pas reconnus comme des unités de crédit d'inscription pour les besoins du financement.**

La politique locale d'attribution de crédits pour les acquis en ÉPT devrait être établie en collaboration et communiquée à toute la clientèle et à tous les intéressés. Elle peut comprendre des dispositions obligeant l'élève à passer un examen fondé sur l'expérience.

Se reporter au *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année, Attribution des crédits*.

Examen fondé sur l'expérience

L'examen fondé sur l'expérience peut convenir dans le cas d'un élève qui, en raison d'un apprentissage antérieur, a démontré sa capacité de satisfaire aux normes d'évaluation établies pour des cours particuliers d'un crédit. L'évaluation peut prendre la forme :

- d'un examen de synthèse traditionnel;
- des observations de l'enseignant durant trois ou quatre classes;
- de l'évaluation du portfolio ou d'un échantillon du travail de l'élève par l'enseignant;
- d'une démonstration des habiletés de l'élève par l'exécution d'un ensemble de tâches.

Les cours pour lesquels l'élève se soumet à un examen fondé sur l'expérience, qu'il réussit, doivent être rapportés comme réussis, conformément aux directives énoncées dans le *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année*.

SÉLECTION ET EMPLOI DES RESSOURCES

Là où il existe un assortiment de matériel didactique approprié et à jour, en format imprimé, logiciel, audiovisuel, cédérom ou électronique quelconque, les enseignants sont encouragés à établir des classes s'articulant autour du matériel disponible.

RESSOURCES AUTORISÉES

Alberta Education autorise l'emploi d'un assortiment d'auxiliaires pédagogiques et didactiques dans chaque matière. Les enseignants trouveront utile de parcourir son site Web <www.learning.gov.ab.ca> à intervalles réguliers, pour se tenir au courant :

- du matériel approuvé, tant pour favoriser l'apprentissage de l'élève que pour soutenir l'enseignement;
- des ententes de licence d'utilisation de logiciels existant à l'échelle provinciale;
- des ajouts aux sources d'appoint.

La liste du matériel approuvé qui constituait auparavant l'annexe I du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* a été supprimée. On trouvera une liste à jour du matériel approuvé sur le site Web du Ministère, en consultant :

- la base de données du Ministère, qui répertorie tout le matériel pédagogique et didactique approuvé pour chaque matière. On peut y faire des recherches en ligne pour chaque cours d'un crédit;
- le Learning Resources Centre, qui offre un matériel accessible, à prix abordable, pour rehausser l'apprentissage de tous les élèves de la province.

Se reporter à la base de données, à <www.education.gov.ab.ca/lrdb/>.

Se reporter au *Catalogue de ressources didactiques* du LRC, à <www.lrc.learning.gov.ab.ca>.

Le site Web du Ministère donne par ailleurs accès à différents documents et sites d'intérêt, notamment :

Se reporter à *Connection* : *Information pour les enseignants*, à <www.education.gov.ab.ca/connection/>.

Se reporter au site Web de la Learning Technologies Branch, à <www.education.gov.ab.ca/lfb/>.

Se reporter au site Web de Telus2Learn, à <www.2learn.ca/>.

- *Connection* : *Information pour les enseignants*, un bulletin d'information en ligne à l'intention des administrateurs, conseillers, orienteurs et enseignants, où l'on trouve des renseignements sur les programmes d'études, le matériel pédagogique et didactique, les outils d'évaluation et la technologie, ainsi que de nouveaux projets et des initiatives nouvelles.
- Le site de la Learning Technologies Branch, direction qui, par le truchement de partenariats, rassemble et diffuse de l'information sur les programmes de télé-apprentissage et les autres moyens d'apprentissage offerts par Alberta Education.
- 2Learn.ca, partenariat des milieux éducatifs et de l'entreprise qui assure un encadrement et un soutien professionnel par Internet aux enseignants albertains.

CLASSES S'ARTICULANT AUTOUR DES RESSOURCES DISPONIBLES

La création de classes s'articulant autour du matériel disponible peut convenir à des stratégies d'enseignement et à des styles pédagogiques divers et se prête en outre à un enseignement individualisé ou par petits groupes. Ce type de classe donne à l'élève la possibilité d'employer des sources d'information de toutes sortes dans des cadres d'apprentissage variés.

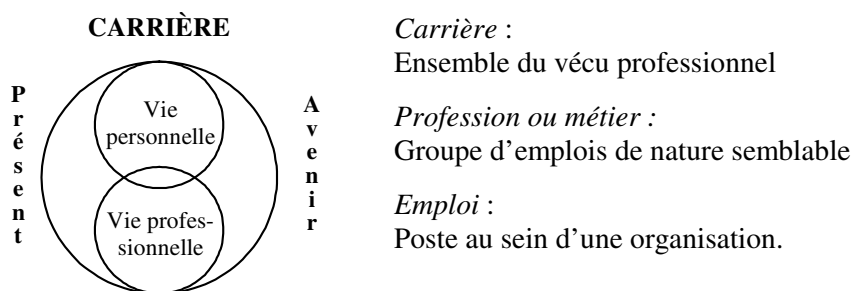
Les écoles sont encouragées à monter un centre de ressources des ÉPT réunissant :

- des exemplaires du matériel pédagogique et didactique approuvé dans chaque domaine;
- des exemplaires du matériel complémentaire suggéré dans chaque domaine;
- des magazines, des périodiques et des bulletins d'information pertinents;
- des ressources multimédias comme des vidéos et des cédéroms;
- des échantillons de travaux d'élèves.

L'élève qui a accès à un large assortiment de ressources apprend à faire un tri de l'information à sa disposition et à employer celle-ci comme il se doit, à résoudre des problèmes, à répondre à des besoins d'apprentissage précis et à développer ses habiletés de communication.

INTÉGRATION DE L'APPRENTISSAGE AXÉ SUR LA CARRIÈRE

L'intérêt porté à la « carrière » dans des contextes très variés est un des traits distinctifs des ÉPT. La carrière déborde les activités liées au travail ou à la profession de l'individu. Elle touche toutes les dimensions de sa vie personnelle, à titre de membre d'une famille, d'ami, de bénévole et de citoyen. Il arrive souvent que les compétences acquises dans un domaine d'intérêt personnel au secondaire forment l'assise du choix de carrière.



Les écoles secondaires, tant du 1^{er} que du 2^e cycle, devraient planifier leur programme des ÉPT de manière à permettre aux élèves d'examiner leurs objectifs personnels et professionnels, à court et à long terme. L'apprentissage axé sur la carrière devrait commencer dès le 1^{er} cycle du secondaire et se poursuivre tout au long des études secondaires, afin qu'au moment d'obtenir son diplôme, l'élève ait acquis les compétences lui permettant :

- de se prendre en charge et de développer ses intérêts personnels;
- de planifier sa carrière et de s'y préparer;
- de passer au marché du travail ou à des études postsecondaires.

COMPÉTENCES DE BASE ET INTÉRÊTS PERSONNELS

Beaucoup de cours des ÉPT mettent en valeur des compétences que les gens jugent essentielles au quotidien, tels gestion financière, nutrition, préparation de repas élémentaires, prise de décisions en tant que consommateur et emploi des technologies de l'information et des communications. Les ÉPT donnent en outre accès à des cours favorisant les passe-temps et d'autres activités récréatives.

Se reporter à la section B du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT : Raison d'être du domaine et Portée et séquence*.

En étudiant la portée et la séquence des domaines des ÉPT offerts, les écoles peuvent repérer les cours qui :

- offrent une initiation à chaque domaine;
- développent les aptitudes de l'élève à se prendre en charge, ainsi que ses dispositions naturelles;
- assurent un fondement de connaissances et d'habiletés favorisant un approfondissement du domaine.

PLANIFICATION DE CARRIÈRE ET PRÉPARATION

Chaque niveau d'apprentissage par lequel l'élève passe dans le cadre des ÉPT lui procure des habiletés utiles pour la planification d'une carrière et lui permet d'explorer plus à fond les nombreux débouchés liés aux divers domaines, le préparant ainsi à faire des choix, à court et à long terme, en prévision de sa vie professionnelle.

Sensibilisation aux possibilités de carrière

Se reporter aux sites Web pertinents, notamment :

- OCCINFO <www.aecd.gov.ab.ca/occinfo>
- CAREER INFORMATION HOTLINE <www.aecd.gov.ab.ca/hotline>
- DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA <<http://roe-ab.hrhc-drhc.gc.ca>>.

Se reporter également à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* :

Enchaînements/Transitions.

On encourage les écoles à se servir de l'information disponible sur le marché du travail pour sensibiliser les élèves aux possibilités de carrière sur lesquelles débouchent les domaines et les cours des ÉPT. Les résultats d'apprentissage définis pour chaque domaine soulignent les compétences pertinentes dans chaque cas.

Les normes d'évaluation assorties au programme, qui sont clairement définies, de même que le matériel d'évaluation élaboré, fournissent d'autres repères pour établir des niveaux appropriés de sensibilisation aux possibilités de carrière dans le cadre de cours précis des ÉPT.

Il existe par ailleurs pour chaque domaine des ÉPT une longue liste de métiers ou professions et de possibilités de carrière dont la description correspond à celle que fournit la Classification nationale des professions (CNP). Quelque 800 liens avec le marché du travail, tous accompagnés d'une description plus complète des études et de la formation requises, sont indiqués pour les 22 domaines des ÉPT.

Préparation à la carrière

Se reporter à la section B du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* –

Adaptation au travail :

Raison d'être du domaine.

Le domaine Adaptation au travail offre à l'élève de nombreuses possibilités de se préparer à la vie de travailleur, par divers cours sur les thèmes « Préparation au monde du travail », « Leadership », « Enjeux de l'emploi », « Accréditations professionnelles » et « Sécurité au travail ».

Le CTR 3010 est particulièrement pertinent sous ce rapport.

Les écoles peuvent élaborer des cours qui préparent les élèves à des professions ou métiers précis, en combinant des cours du domaine Adaptation au travail à d'autres de niveau intermédiaire et avancé dans des domaines axés sur un secteur industriel.

Aptitudes à l'emploi

Se reporter à la section A du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Raison d'être et philosophie du programme.

L'intégration d'un ensemble de compétences de base ou d'aptitudes à l'emploi aux divers domaines et cours des ÉPT aidera également l'élève à mieux se préparer à la vie active. Les compétences de base enseignées s'harmonisent avec les habiletés essentielles indiquées par le Conference Board du Canada pour rendre une personne apte à l'emploi et sont subdivisées en quatre stades de développement correspondant aux besoins d'apprentissage des élèves du 1^{er} et du 2^e cycle du secondaire. Ces compétences de base sont incluses selon les besoins dans les normes du programme et les normes d'évaluation arrêtées pour chaque cours des ÉPT.

TRANSITION VERS LE MARCHÉ DU TRAVAIL OU VERS DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

L'apport de représentants du secteur des affaires et de l'industrie, d'associations professionnelles et d'établissements d'enseignement postsecondaire à l'élaboration du programme d'études ajoute à la pertinence et à la valeur des ÉPT dans différents contextes professionnels. Beaucoup d'élèves qui suivent des cours de niveau intermédiaire et avancé dans un ou plusieurs domaines des ÉPT acquièrent des compétences comparables à celles qu'on attend du débutant sur le marché du travail ou du candidat à un programme d'études postsecondaires.

Reconnaissance des compétences sur le marché du travail

Les compétences que l'élève acquiert par son travail dans des domaines et cours particuliers des ÉPT peuvent être reconnues, en tout ou en partie, sur le marché du travail ou par les établissements d'enseignement postsecondaire.

L'élève obtient cette reconnaissance lorsqu'il satisfait aux normes du programme et aux normes d'évaluation établies pour :

- des cours précis menant à un titre de compétence;
- des cours généraux du domaine Adaptation au travail qui comportent un stage offrant les apprentissages nécessaires pour obtenir un titre de compétence donné.

Se reporter à l'annexe E :
*Planification de la transition
des ÉPT vers des études
postsecondaires et vers le
marché du travail.*

La documentation relative aux divers domaines des ÉPT offre des renseignements sur les possibilités d'accréditation s'y rattachant. Les écoles et les autorités scolaires peuvent se servir de ces renseignements pour faire des recherches plus approfondies et planifier les cours menant à des titres de compétence qu'ils mettront à la disposition des élèves par le biais du programme des ÉPT. Les écoles devraient déterminer quels sont les débouchés existant dans la communauté environnante, ainsi que les compétences y donnant accès et, s'il y a lieu, planifier des cours qui permettront aux élèves d'en tirer parti.

Articulation entre les niveaux secondaire et postsecondaire

Se reporter à la section H du
*Guide d'implantation et des
normes des ÉPT :*
Enchaînements/Transitions.

Il existe des ententes d'articulation avec différents établissements d'enseignement postsecondaire et programmes de formation en Alberta. Même si la reconnaissance des acquis issus des ÉPT varie selon l'entente, la plupart assurent, le plus souvent, à l'élève inscrit au programme des ÉPT qui réussit des cours ou des séquences de cours précis, une admission prioritaire ou une forme quelconque d'équivalence de cours à l'admission à ce programme. Les écoles et les systèmes scolaires sont invités à consulter les établissements d'enseignement postsecondaire locaux à propos :

- de la reconnaissance des cours des ÉPT offerts localement;
- des accords d'articulation en vigueur à l'échelle provinciale.

Articulation avec des programmes d'apprentissage et de formation industrielle

Il existe également des ententes d'articulation entre les domaines des ÉPT et divers programmes d'apprentissage et de formation industrielle relevant de la Apprenticeship and Industry Training Division. Grâce à ces ententes, l'élève qui suit des cours précis du programme des ÉPT et réussit les examens fondés sur l'expérience théorique et pratique d'un métier visé par une entente peut se voir créditer :

- une partie du programme de formation scolaire préparatoire au métier ;
- la formation en cours d'emploi qu'il a reçue dans le métier pendant ses études secondaires.

Se reporter à l'annexe E : *Planification de la transition des ÉPT vers des études postsecondaires et vers le marché du travail.*

On trouvera à l'annexe E, *Planification de la transition des ÉPT vers des études postsecondaires et vers le marché du travail*, un résumé des ententes d'articulation existant avec les programmes d'apprentissage et de formation industrielle en Alberta.

Apprentissage hors campus

Se reporter au *Off-campus Education Guide for Administrators, Counsellors and Teachers.*

Divers modes d'apprentissage hors campus sont suggérés dans le programme d'études des ÉPT – travail-études, formation par stages, observation au poste de travail, stages dirigés par un mentor. Chacun offre aux élèves et aux écoles des occasions précieuses de resserrer leurs liens avec les gens d'affaires et les industriels, les associations professionnelles, les établissements d'enseignement postsecondaire et divers groupes communautaires.

Formation par stages

La formation par stages est destinée à permettre aux élèves du secondaire d'acquérir une expérience pratique dans un milieu de travail. Ces cours se donnent hors campus sous la supervision d'un partenaire dans la communauté et permettent aux élèves :

- de mieux saisir les attentes du marché du travail;
- d'acquérir des connaissances et des habiletés pertinentes pour une profession donnée.

Les écoles peuvent inscrire les élèves à la fois à des cours des ÉPT et à des cours de formation par stages.

Programme enregistré d'apprentissage

Le Programme enregistré d'apprentissage (RAP) s'adresse aux élèves du secondaire qui souhaitent commencer l'apprentissage d'un métier parallèlement à leurs études de diplôme. L'apprenti inscrit au programme accumule des heures de formation en cours d'emploi admissibles au certificat de compagnon et à son diplôme d'études secondaires. Les cours de niveau 15, 25 et 35 du programme se donnent hors campus, en milieu de travail, sous la supervision com-

mune d'un enseignant breveté et d'un travailleur qualifié (d'ordinaire désigné par le vocable « compagnon »).

Bien que le Programme enregistré d'apprentissage et le programme des études professionnelles et technologiques soient distincts, leurs cours peuvent se compléter.

RÔLE DE L'ORIENTEUR OU DU CONSEILLER EN ÉPT

L'orienteur ou le conseiller en ÉPT a pour tâche d'aider l'élève à faire un choix de carrière réfléchi, en le sensibilisant aux différentes possibilités et en le préparant à ce choix. Il peut aider l'élève à planifier son cheminement dans le cadre du programme des ÉPT aux deux cycles du secondaire, en lui indiquant les domaines et les cours qui conviennent le mieux, compte tenu :

- de ses objectifs à court et à long terme;
- de ses intérêts et de ses aptitudes;
- de sa capacité et de son style particulier d'apprentissage.

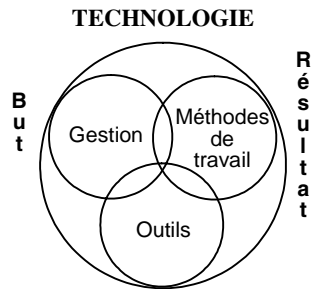
Par sa collaboration avec les autres membres du personnel scolaire, il peut jouer un rôle de premier plan auprès de l'élève inscrit aux ÉPT, en le guidant dans :

- l'exploration de débouchés professionnels et de possibilités de carrière;
- la planification des étapes qui lui permettront d'accéder à un poste de premier échelon dans la profession de son choix;
- la préparation de sa transition vers le marché du travail ou vers des études postsecondaires dans la discipline qui l'intéresse.

L'orienteur peut aussi aider les enseignants et les administrateurs responsables des ÉPT à déterminer quels domaines et cours mettre à la disposition des élèves et aider ces derniers, les parents et les partenaires de l'école dans la communauté à saisir la nature et la structure du programme des ÉPT.

INTÉGRATION DES RÉSULTATS RELATIFS À LA TECHNOLOGIE

La place accordée à l'emploi de la technologie est un autre trait distinctif des ÉPT. Au sens large du terme, la technologie englobe tous les procédés, outils et techniques ayant une incidence sur la vie quotidienne. Plus puissante que jamais, elle donne lieu à des modes de vie, de travail et de pensée jamais même envisagés auparavant. Les résultats d'apprentissage s'y rapportant dans le programme des ÉPT ancrent, augmentent et affinent les habiletés acquises dans ce domaine aux niveaux inférieurs ou dans d'autres cours.



Le programme des ÉPT procure à l'élève maintes occasions d'acquies les habiletés technologiques nécessaires pour assumer ses responsabilités quotidiennes, occuper un poste de premier échelon et approfondir ses connaissances la vie durant. Ainsi, l'élève apprend à :

- décider de la méthode de travail ou de la technique qui convient le mieux à une tâche particulière;
- sélectionner les outils et les ressources appropriés et les employer avec habileté;
- évaluer et gérer les effets de l'utilisation de la technologie sur son entourage et sur lui-même, ainsi que sur l'environnement.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : MATERNELLE – 12^e ANNÉE

Se reporter aux résultats d'apprentissage énoncés dans le programme d'études *Technologies de l'information et de la communication* : *Maternelle – 12^e année.*

Le programme d'études des Technologies de l'information et de la communication (TIC) offre une vue d'ensemble de la nature de la technologie, de ses différentes formes et applications et de l'incidence des TIC sur l'individu et sur la société. Il incite les élèves, de la maternelle à la 12^e année, à affronter les complexités de la technologie et à prendre conscience des avantages et des inconvénients qu'elle présente pour les gens, dans leur vie personnelle et professionnelle.

Les TIC ne constituent pas une matière à part. Le programme d'études s'y rapportant doit être fondu dans celui des matières de base. Les cours des ÉPT devraient offrir aux élèves des occasions complémentaires d'accroître leur maîtrise des TIC et de les appliquer dans des contextes liés au travail.

C'est en effet lorsqu'il est contextualisé que l'apprentissage de la technologie se fait le mieux. Aussi les activités, les projets et les problèmes qui reproduisent des situations réelles constituent-ils d'excellents cadres d'apprentissage de la technologie, car ils enseignent à l'élève :

- que, malgré sa complexité, c'est simplement une « façon de faire les choses »;
- quels sont les effets de la technologie sur l'activité humaine, sur les plans personnel et professionnel;
- comment choisir les procédés, outils et techniques à employer et à quel moment utiliser ceux-ci;

Organisation du programme d'études des TIC

- comment se servir d'une variété de technologies de l'information et de la communication pour résoudre des problèmes, prendre des décisions et faire des recherches dans diverses matières.

L'apprentissage dans le programme d'études des TIC se subdivise en trois catégories interdépendantes.

Opérations, connaissances et concepts de base

Les résultats d'apprentissage de cette catégorie sont axés sur la compréhension de la nature et des effets de la technologie, le respect des principes de la morale et de l'éthique dans son utilisation et dans l'emploi des médias de masse dans un contexte numérisé, l'ergonomie et la sécurité au travail, et les opérations de base de l'informatique, de la télécommunication et du multimédia.

Procédés de productivité

Les résultats d'apprentissage de cette catégorie sont centrés sur les connaissances et les habiletés nécessaires pour utiliser une variété d'outils et de techniques élémentaires de productivité, telles la composition de textes, l'organisation de données, l'intégration des médias et des procédés, la communication et la collaboration par des moyens électroniques, de même que la composition et la manipulation graphique, audio et multimédia.

Communication, enquête, prise de décisions et résolution de problèmes

Les résultats d'apprentissage de cette catégorie prennent assise sur ceux des deux autres catégories. Ils font appel à la fois aux opérations, connaissances et concepts de base et à la capacité d'utiliser une variété de procédés pour développer l'habileté à soupeser l'information, gérer la recherche, résoudre des problèmes et employer différentes techniques de recherche. Il faudrait les aborder dans le contexte d'autres matières, où les élèves sont appelés à mettre leurs connaissances et leurs habiletés en pratique dans des situations réelles.

INTÉGRATION DE LA TECHNOLOGIE AUX ÉPT

Le programme des ÉPT procure aux élèves les habiletés technologiques nécessaires pour assumer les responsabilités quotidiennes, occuper un poste de premier échelon et parfaire leur formation la vie durant. Dans chaque domaine des ÉPT, l'élève fait l'apprentissage de la technologie et se sert de la technologie pour apprendre.

Apprentissage de la technologie

Bien que l'élève apprenne à manipuler la technologie dans tous les domaines des ÉPT, les cours en Traitement de l'information, Technologies des communications et Électrotechnologies sont expressément axés sur l'acquisition de connaissances et d'habiletés se rapportant aux technologies de l'information, de la communication et du multimédia. Les attentes à cet égard sont clairement énoncées dans les résultats d'apprentissage assortis à chaque cours de ces domaines.

Elles affermissent et complètent les compétences indiquées dans le programme d'études des TIC, en ce qui a trait aux :

- opérations, connaissances et concepts de base;
- procédés de productivité.

Traitement de l'information

Se reporter au *Guide d'implantation et des normes des ÉPT – Traitement de l'information*.

Les cours en Traitement de l'information permettent à l'élève de s'instruire sur l'électronique et ses applications personnelles et commerciales. L'élève se familiarise avec l'exploitation de systèmes, la saisie de textes et de données, les logiciels de productivité, l'exécution d'un programme, le dynamisme de l'information et la programmation.

Technologies des communications

Se reporter au *Guide d'implantation et des normes des ÉPT – Technologies des communications*.

Les cours en Technologies des communications permettent à l'élève de se faire une idée générale de l'incidence des techniques de présentation et de communication, de la photographie, de l'impression, de l'audiovisuel et du numérique sur la société, en lui apprenant à les manipuler.

Électrotechnologies

Se reporter au *Guide d'implantation et des normes des ÉPT – Électrotechnologies*.

Les cours en Électrotechnologies sont centrés sur les systèmes électriques et électroniques et le rôle de l'électronique dans la vie courante, dans l'exécution de recherches importantes et dans le contexte des progrès scientifiques. L'élève se familiarise avec les principes de fabrication et d'entretien des systèmes, les réseaux électriques, les systèmes logiques en informatique, les systèmes de réseaux informations, les systèmes de communication, la robotique et les systèmes de commande.

Apprentissage à l'aide de la technologie

Le programme des ÉPT reconnaît l'influence grandissante de la technologie sur tous les milieux d'apprentissage. Par l'application de la technologie dans des contextes précis, l'élève apprend à :

- maîtriser des concepts et des relations difficiles à saisir;
- effectuer des tâches faisant appel à la technologie;
- consulter diverses sources d'information actuelle;
- collaborer avec d'autres à la réalisation d'un projet.

L'utilisation de la technologie sous-tend le programme des ÉPT entier, et les résultats d'apprentissage recherchés sous ce rapport s'inscrivent dans le prolongement de ceux du programme des TIC. L'élève inscrit au programme des ÉPT applique et perfectionne des compétences acquises en TIC, notamment en ce qui a trait à l'enquête, à la prise de décisions et à la résolution de problèmes. Beaucoup de domaines et de cours des ÉPT l'amènent en effet :

- à affiner son utilisation de technologies de toutes sortes, de simples outils manuels à des techniques de télécommunication et d'informatique évoluées;
- à faire un choix parmi les technologies à sa disposition et à bien gérer celles qu'il retient pour relever des défis;

- à se servir des technologies de l'information, de la communication ou du multimédia comme outils d'apprentissage.

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement donné dans le contexte des ÉPT doit faire appel à des stratégies et à des méthodes adaptées aux besoins de l'apprenant et tenant compte de la nature de l'apprentissage qui doit se faire. Il n'y a pas de stratégie universelle convenant à tous les élèves et à tous les cours ou même à tous les apprentissages escomptés dans le cadre d'un cours. Pour aider l'élève à acquérir les compétences de base qui le rendront apte à l'emploi et des compétences particulières au secteur professionnel de son choix, il importe de lui assurer dans le cadre de chaque cours :

- un calendrier d'apprentissage souple;
- une variété de ressources et d'activités d'apprentissage;
- du soutien, des encouragements et des occasions de réussir.

Les enseignants sont encouragés à planifier des expériences d'apprentissage qui aideront l'élève à :

- saisir les résultats et les normes de rendement exigés pour réussir dans chaque cours;
- faire le lien entre les éléments théoriques et pratiques de l'apprentissage dans chaque cours;
- faire le lien entre ce qu'il apprend dans un cours particulier et :
 - ce qu'il apprend dans d'autres domaines des ÉPT et d'autres matières,
 - ses projets d'emploi ou d'études postsecondaires;
- prendre sa formation en main et pouvoir s'adapter au changement en poursuivant toute sa vie sa quête de savoir.

Le tableau 1, *Pour une ambiance propice à l'apprentissage en classe*, à la fin du manuel, offre des suggestions sur la façon de créer un milieu d'apprentissage constructif pour les ÉPT.

Unités de mesure métriques et autres

Beaucoup de domaines et de cours des ÉPT supposent l'acquisition et l'emploi d'habiletés de mesure. Même si le Système international d'unités (SI) est aujourd'hui le principal système de mesure employé dans le programme d'études en Alberta, l'utilisation courante d'unités de mesure anglo-saxonnes et autres dans différents métiers et domaines techniques est inévitable. Les élèves devraient avoir la possibilité d'apprendre à effectuer des mesures selon les méthodes qu'ils auront à employer dans le métier qu'ils choisiront. Les enseignants devraient :

- employer les unités SI dans la mesure du possible;

- employer les unités de mesure anglo-saxonnes et autres seulement là où cela reflète l'usage courant dans le monde du travail.

APPRENDRE PAR LA PRATIQUE : L'APPRENTISSAGE ACTIF

Il y a apprentissage actif lorsque l'élève apprend par la pratique et réfléchit sur les méthodes ou procédés employés. L'apprentissage actif exige que l'élève ne se contente pas d'absorber l'information et qu'il acquière la capacité de mettre ce qu'il apprend en application.

Se reporter à l'annexe D :
Stratégies d'enseignement pour les ÉPT.

Les ÉPT mettent l'accent sur l'apprentissage par la pratique. Essentiellement, le rôle de l'enseignant est celui d'un facilitateur, d'un guide et d'un moniteur. L'enseignant doit :

- reconnaître les différentes façons d'apprendre des élèves et planifier des activités qui exposeront ces derniers à des démarches d'apprentissage convenant à leurs besoins;
- prévoir des périodes d'observation et de questionnement qui favorisent la réflexion sur les tâches d'apprentissage;
- encourager les élèves à observer, à verbaliser les relations entre la théorie et la pratique et à en discuter.

FAIRE DES LIENS : L'APPRENTISSAGE APPLIQUÉ

Les cours des ÉPT permettent à l'élève d'approfondir ce qu'il a appris dans d'autres programmes obligatoires et facultatifs, en lui donnant l'occasion de l'appliquer dans des contextes propres à différents secteurs professionnels. À mesure que l'élève prend conscience de la pertinence de ses acquis pour son avenir, il devient plus motivé à augmenter ses compétences. La planification des cours devrait être centrée sur les moyens d'aider l'élève à faire des liens entre les concepts abstraits étudiés dans d'autres matières et leur application dans un contexte pratique.

Se reporter à l'annexe D :
Stratégies d'enseignement pour les ÉPT.

L'enseignant peut aiguiser la capacité de l'élève à faire des liens entre les différentes composantes du programme d'études :

- en le sensibilisant au contenu des cours donnés dans d'autres matières et en élaborant avec ses collègues des cours, des leçons et des activités qui renforcent ces liens;
- en cernant les apprentissages faits dans d'autres matières qui ont des applications pratiques dans le cadre des ÉPT et en passant en revue ou, s'il y a lieu, en enseignant des concepts et des habiletés de base avant leur emploi dans un cours donné des ÉPT;
- en élaborant des projets et des travaux où l'on fait délibérément des liens entre les apprentissages de diverses matières ou disciplines et en collaborant avec les enseignants chargés de ces matières et disciplines pour aider l'élève à faire les liens pertinents;

- en se familiarisant avec les méthodes d'enquête, de recherche, de compte rendu et de prise de décisions employées dans d'autres disciplines et en offrant à l'élève la possibilité d'employer des procédés et une terminologie semblables dans des contextes propres aux ÉPT.

TRAVAILLER EN ÉQUIPE : L'APPRENTISSAGE COOPÉRATIF

La capacité de travailler en équipe est un incontournable sur le marché du travail. L'évolution vers une société infoculturelle et technicisée oblige les travailleurs d'aujourd'hui à mettre leurs compétences en commun. Il faut en outre s'attendre à une accentuation de cette tendance dans l'avenir.

L'apprentissage coopératif favorise l'apprentissage actif et encourage l'initiative individuelle et collective. L'apprentissage collectif peut aider l'élève à acquérir de l'autonomie et un sens des responsabilités face à son apprentissage et, ainsi, à devenir plus discipliné.

Les ÉPT offrent de nombreuses occasions de travail en équipe, dans un cadre structuré ou non. Le rôle de l'enseignant, dans le contexte de l'apprentissage coopératif, consiste à :

- indiquer les objectifs, les travaux et les tâches;
- déterminer la taille et la composition des groupes;
- organiser les installations, l'équipement et le matériel nécessaires;
- informer le groupe du comportement qu'on attend de lui;
- tenir lieu de personne-ressource, de guide et de moniteur;
- évaluer le produit du groupe et le rendement de chacun de ses membres.

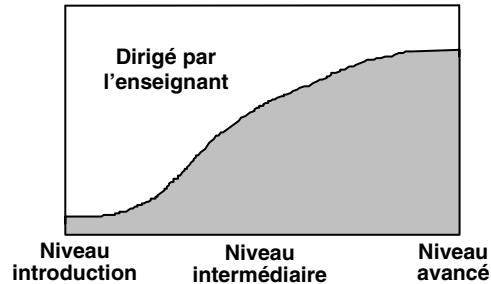
L'enseignant pourrait se servir du formulaire 1, *Efficacité de la participation au groupe*, présenté à la page 43, pour guider son observation et son évaluation du rendement de l'élève au sein d'un groupe.

L'APPRENTISSAGE PAR DES ACTIVITÉS MULTIPLES

L'apprentissage par des activités multiples se prête à la prestation parallèle de différents cours ou enseignements pendant la même tranche de temps. Il combine des éléments de l'apprentissage actif et de l'apprentissage coopératif. Cette méthode permet aux élèves, travaillant seuls ou en groupe, d'assumer la responsabilité d'achever des cours ou des composantes de cours dans un délai déterminé.

Se reporter à l'annexe D :
*Stratégies d'enseignement
pour les ÉPT.*

L'enseignant et l'élève partagent la responsabilité de la gestion de la démarche d'apprentissage. L'élève se transforme graduellement en autodidacte capable de gérer son temps, son énergie et ses ressources de façon efficace. À mesure qu'il progresse et devient plus habile à diriger son propre apprentissage, l'enseignant peut augmenter le nombre de cours et d'activités offerts.



L'apprentissage par des activités multiples exige beaucoup de planification et d'organisation. Il oblige aussi à prendre le temps de bien renseigner les élèves sur ce qu'on attend d'eux et sur la démarche d'apprentissage. La tâche de l'enseignant, dans ce contexte, consiste à :

- planifier et élaborer une gamme d'activités d'apprentissage;
- faciliter et appuyer la démarche d'apprentissage des élèves, qu'ils travaillent seuls ou en groupes;
- évaluer le rendement des élèves et les résultats.

L'enseignant et l'élève pourraient se servir du formulaire 2, *Modèle de contrat d'apprentissage*, présenté à la page 44, pour dresser le plan d'un apprentissage par des activités multiples.

ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'ÉLÈVE

NORMES DU PROGRAMME ET NORMES D'ÉVALUATION

Les ÉPT étant axées sur les compétences, elles comportent à la fois des normes du programme, qui définissent ce que l'élève doit savoir et être en mesure de faire à la fin de son apprentissage, et des normes d'évaluation, qui indiquent les critères et les conditions d'évaluation de son rendement. Collectivement, ces normes :

- établissent le degré de difficulté et de rigueur qui convient pour l'apprentissage prévu dans chaque cours et domaine;
- indiquent les connaissances et les habiletés qui prépareront l'élève à poursuivre ses études ou à passer au marché du travail;
- font ressortir pour l'élève les aspects sur lesquels concentrer ses efforts;
- garantissent une appréciation juste et équitable des efforts de l'élève;

- offrent un fondement commun à l'interprétation des compétences acquises dans les divers cours des ÉPT.

Il est essentiel d'établir et de maintenir la valeur du programme des ÉPT aux yeux du secteur des affaires, de l'industrie, des établissements d'enseignement postsecondaire et des autres intéressés dans la communauté, de veiller à l'application uniforme des normes du programme et des normes d'évaluation à toute la démarche d'apprentissage.

Les normes du programme et les normes d'évaluation se rapportant à chaque cours des ÉPT sont définies par :

Se reporter aux sections suivantes du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* :

- D : Niveau introduction
- E : Niveau intermédiaire
- F : Niveau avancé

- les résultats d'apprentissage généraux, soit le type et le degré de compétence que l'élève est censé démontrer pour réussir le cours – Chaque résultat d'apprentissage décrit des comportements d'importance primordiale qui peuvent être mesurés et observés;
- les critères et conditions d'évaluation, soit les comportements que l'élève doit avoir pour être jugé, le degré de compétence escompté à la fin du cours, et les conditions dans lesquelles mesurer les compétences visées. Les conditions et les critères indiqués correspondent au rendement minimal attendu et comprennent, s'il y a lieu, un renvoi à un ou à plusieurs outils d'évaluation;
- l'attribution suggérée, soit une indication de l'importance relative des divers résultats d'apprentissage. Bien qu'il s'agisse d'une suggestion seulement, non d'une exigence, cette valeur peut aider à répartir le temps d'enseignement et à déterminer la notation proportionnelle des différents éléments d'un cours.

MATÉRIEL D'ÉVALUATION

Se reporter à la section G *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Matériel d'évaluation.

Divers outils d'évaluation aident les enseignants à mesurer le rendement des élèves dans chaque cours des ÉPT. Chacun s'assortit d'un barème à cinq niveaux, qui indique la norme minimale que l'élève doit respecter pour réussir la tâche d'apprentissage. Employés collectivement dans le cadre d'un cours particulier, ces outils procurent un étalon de mesure de la réussite qui est équitable et uniforme.

Selon la façon dont on a organisé la classe, on peut les employer pour mesurer le rendement de chaque élève à la fin d'une tâche particulière ou pour mesurer celui du groupe entier à la fin du cours.

Bien que ce matériel soit conçu pour une évaluation sommative ou finale, l'enseignant devrait continuer de faire des évaluations formatives tout au long de l'apprentissage, alors qu'il oriente les efforts de l'élève et y réagit. Vu le lien étroit entre les évaluations formatives et sommatives, il pourrait, dans certains cas, être avantageux de modifier les outils d'évaluation fournis pour des cours particuliers, en vue de les employer pendant l'enseignement.

Les enseignants peuvent élaborer et employer d'autres outils d'évaluation, dans la mesure où ceux-ci se fondent sur des normes conformes aux compétences minimales exigées dans le cadre de chaque cours.

ÉVALUATION DU RENDEMENT AU SECONDAIRE 1^{er} CYCLE

Évaluation du rendement

Au secondaire 1^{er} cycle, l'évaluation du rendement vise à déterminer que l'élève satisfait à la norme minimale fixée pour certains ou pour l'ensemble des résultats d'apprentissage généraux définis pour le cours. L'application uniforme des normes du programme et des normes d'évaluation est d'importance cruciale pour maintenir la valeur de l'apprentissage assuré aux élèves dans le cadre du programme des ÉPT.

Communication du rendement

Comme on le fait pour les autres cours, on informe l'élève et ses parents du rendement de celui-ci dans les cours des ÉPT, conformément à la politique locale à cet égard. La méthode employée pour ce faire devrait renseigner les parents sur :

- ce que nous enseignons à leur enfant dans les cours des ÉPT;
- le degré de réussite de l'enfant dans ces cours.

Le rendement de l'élève du secondaire 1^{er} cycle n'est pas communiqué au Ministère.

Suivi de l'achèvement des cours

Les écoles du secondaire 1^{er} cycle doivent avoir en place une méthode de suivi leur permettant de tenir un dossier complet des cours réussis et des résultats d'apprentissage généraux atteints par chaque élève. Ce peut être :

- une méthode très simple, se résumant à la tenue d'une fiche individuelle sur laquelle sont notés tous les cours suivis et les résultats obtenus par l'élève;
- une méthode plus complexe, faisant appel à un tableur électronique et à une base de données.

La méthode de suivi employée devrait se compléter d'un portfolio ou d'une autre façon d'offrir une vue d'ensemble du travail accompli par l'élève. L'école doit fournir une note, exprimée en pourcentage, à l'école du secondaire 2^e cycle dans tout cas de reconnaissance des acquis par attribution de crédits.

ÉVALUATION DU RENDEMENT AU SECONDAIRE 2^e CYCLE

Évaluation du rendement

Au secondaire 2^e cycle, l'évaluation du rendement vise à déterminer que l'élève satisfait à la norme fixée pour chacun des résultats d'apprentissage généraux définis pour le cours. L'application uniforme des normes du programme et des normes d'évaluation est d'importance cruciale pour maintenir la valeur de l'apprentissage assuré aux élèves dans le cadre du programme des ÉPT.

Lorsqu'un élève est en mesure de démontrer qu'il a la compétence demandée, c'est-à-dire qu'il respecte la norme établie à l'égard de tous les résultats d'apprentissage généraux d'un cours des ÉPT, l'enseignant indique dans son dossier qu'il a réussi le cours et lui attribue une note d'au moins 50 %.

Communication du rendement

Toute école du secondaire 2^e cycle doit communiquer les résultats des élèves inscrits à des cours des ÉPT à la Information Service Branch, en indiquant chaque cours d'un crédit réussi au moyen du code alphanumérique à sept caractères correspondant dans le tableau de *Portée et séquence* de chaque domaine des ÉPT. Ce compte rendu se fait par voie électronique au moyen des formats de fichier appropriés et précise :

- tous les cours réussis, c'est-à-dire les cours où l'élève a atteint tous les résultats d'apprentissage généraux conformément à la norme établie, et la note obtenue dans chaque cas, laquelle ne peut être inférieure à 50 %;
- tous les cours échoués, c'est-à-dire les cours où l'élève n'a pas atteint tous les résultats d'apprentissage généraux selon la norme établie.

Se reporter au *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année*.

Le directeur d'une école du secondaire 2^e cycle peut accepter la recommandation d'un collègue du secondaire 1^{er} cycle selon laquelle un élève a atteint tous les résultats d'apprentissage d'un cours des ÉPT et devrait en recevoir le crédit. En pareil cas, il porte le cours au dossier de l'élève, en lui attribuant la note « P » signifiant sa réussite ou une note en pourcentage. Le cours fait, dès lors, partie des résultats communiqués au Ministère selon la filière usuelle et figurera dans le relevé de note de l'élève.

Se reporter au *Funding Manual for School Authorities*.

Il faut par ailleurs indiquer, pour les besoins de l'admissibilité à du financement, les cours des ÉPT qui ont été échoués. Pour plus d'informations, consulter le *Funding Manual for School Authorities*.

Pour savoir comment faire état des cours pour lesquels l'élève a passé un examen de défi et des cours réussis au secondaire 1^{er} cycle, se reporter à la section « Les ÉPT au secondaire 2^e cycle – Transitions efficaces ».

Par ailleurs, comme on le fait pour les autres cours, on informe l'élève et ses parents du rendement de celui-ci dans les cours des ÉPT, conformément à la politique locale à cet égard.

Suivi de l'achèvement des cours

Se reporter à l'*Electronic Data Exchange User Guide* ou au *Manual Forms User Guide*.

Le système de suivi utilisé au secondaire 2^e cycle pour faire état des cours des ÉPT achevés devrait s'harmoniser avec celui du EIE pour communiquer le rendement de l'élève. L'école peut compléter son suivi des cours achevés par des renseignements sur le rendement de l'élève au secondaire 1^{er} cycle.

Il faudrait en outre compléter le suivi des cours et le dossier de chaque élève par un portfolio ou par une autre façon de donner une vue d'ensemble de ses compétences et de ses expériences d'apprentissage.

FINANCEMENT DES ÉPT

Les sources de financement décrites ci-dessous rendent compte de la réorientation du Ministère vers une gestion par l'école. Il incombe à l'autorité scolaire locale d'évaluer les besoins et de faire les demandes de financement nécessaires. Il lui appartient également de veiller à la répartition équitable des fonds reçus parmi les écoles.

Financement de l'enseignement de base

Se reporter au *Funding Manual for School Authorities*.

Le financement de l'enseignement de base au secondaire 1^{er} cycle est indépendant des cours achevés. Le financement accordé se fonde sur l'effectif scolaire, le montant en étant rajusté de temps à autre.

Au secondaire 2^e cycle, le financement de l'enseignement de base s'appuie sur le principe de la prestation de services éducatifs et de l'achèvement des cours. Tous les cours suivis à ce niveau pour lesquels il y a demande de financement doivent satisfaire aux conditions de financement énoncées dans le *Funding Manual for School Authorities*. Pour tout renseignement sur le financement de l'enseignement de base, s'adresser à la School Finance Branch du Ministère.

Financement des immobilisations

Des fonds de dépenses en immobilisations sont débloqués chaque année pour des constructions nouvelles et des travaux de modernisation importants. Ce financement est offert aux conseils scolaires pour des dépenses en immobilisations visant, par exemple, l'actualisation d'un laboratoire des ÉPT existant, l'aménagement de nouveaux locaux ou l'acquisition de matériel.

Pour de plus amples renseignements sur le financement des immobilisations, s'adresser à Alberta Infrastructure and Transportation.

PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES DE LA PRESTATION DE COURS DES ÉPT

Se reporter à l'annexe F :
*Principes et lignes directrices
de la prestation de cours des
ÉPT au secondaire 2^e cycle.*

L'annexe F ci-jointe résume les principes et lignes directrices énoncés dans le *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année* et dans le *Funding Manual for School Authorities* en ce qui concerne la planification, la prestation et l'achèvement des cours des ÉPT au secondaire 2^e cycle.

Se reporter au *Funding
Manual for School
Authorities.*

Les renseignements qui y sont fournis explicitent les pratiques que doivent adopter les écoles du secondaire 2^e cycle en ce qui concerne :

- l'accès à l'enseignement;
- les préalables des cours des ÉPT;
- l'évaluation de l'achèvement de ces cours;
- l'admissibilité d'un cours des ÉPT à du financement;
- les documents requis à l'appui des demandes de financement;
- la communication de l'achèvement des cours des ÉPT;
- la programmation favorisant l'application et le transfert des apprentissages.

Tableau 1 : Pour une ambiance propice à l'apprentissage en classe

Les stratégies de gestion de la classe indiquées ci-dessous peuvent aider à créer une ambiance propice à l'apprentissage.

- Accueillir les élèves chaleureusement.
- S'assurer que les élèves sont au courant de l'objectif des activités de la journée.
- Centrer l'attention de la classe ou d'élèves particuliers sur les activités de la journée.
- Récapituler les concepts importants vus au cours de la séance précédente.
- Expliquer l'objet de la leçon ou de l'activité de la journée de façon claire et précise.
- Poser des questions tout au long de la leçon pour s'assurer du cheminement des élèves et de leur compréhension.
- Réserver cinq minutes à la fin de la classe pour permettre aux élèves de résumer les apprentissages de la journée.
- Commenter oralement ou par écrit les devoirs remis.
- Donner l'exemple en se conformant aux normes.
- Appliquer les règles de base de façon uniforme.
- Faire un effort conscient pour soutenir les élèves, en soulignant leurs qualités et en les félicitant de leurs efforts.
- Résoudre les problèmes rapidement et discrètement, en traitant les élèves avec respect et justice.
- Créer un milieu sûr et encourageant où les élèves peuvent s'épanouir et apprendre.
- Insister sur l'individualité de chaque élève et du groupe entier et sur le caractère unique du cours même.
- Encourager sincèrement la participation des parents et de la communauté.

Formulaire 1 : Efficacité de la participation au groupe

Nom : _____ Date : _____

Projet : _____ Groupe : _____

Observation : 4 = Toujours 3 = Souvent 2 = À l'occasion 1 = Jamais

Comportement	Observation			
L'élève :	4	3	2	1
était à temps.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a assisté aux séances de groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a participé activement et apporté des idées et des renseignements.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a adopté une attitude positive, plutôt que négative ou critique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a été attentif lorsque les autres parlaient.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a respecté ses collègues et échangé des idées avec eux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a respecté les particularités de chacun.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a évité les préjugés et s'est montré impartial.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a été réceptif aux idées et aux suggestions des autres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a encouragé la participation de ceux qui demeuraient passifs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a accepté la responsabilité des conséquences de son comportement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
s'est montré sensible aux sentiments et aux préoccupations des autres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a agi avec sincérité et ouverture d'esprit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a soutenu les autres et les a aidés à communiquer leurs idées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a aidé le groupe à accomplir son travail par des résumés, des éclaircissements, la médiation, des félicitations et des encouragements.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stratégies d'amélioration				

Formulaire 2 : Modèle de contrat d'apprentissage

L'enseignant peut se servir d'une entente du genre de celle qui est reproduite ici pour centrer l'attention de l'élève sur les résultats escomptés. Le modèle qui suit peut être modifié au besoin.

Élève : _____ Date : _____

Bloc ou cours : _____ Enseignant : _____

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE (pour le cours) :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

TRAVAUX À MENER À BIEN (pour réussir le cours) :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

INDICATEURS DE RENDEMENT (comportements précis nécessaires pour réussir le cours) :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

Je comprends les exigences indiquées pour réussir le cours et ferai mon apprentissage de la manière indiquée ci-dessus.

Date

Signature de l'élève

Témoin (parent ou tuteur)